



REGISTRE DES DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL Séance du 26 juin 2026 CS 2026 44

L'an deux mille.vingt-six, le vingt-six du mois de juin, à neuf heures trente, se sont réunis à l'Espace Culturel à PREFAILLES, sur convocation adressée le dix-neuf juin deux mille vingt-six, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur Frédéric MILLET, Président d'Atlantic'eau.

- Nombre de délégués syndicaux en exercice : 62
- Quorum : 32

A l'ouverture de la séance :

- Nombre de présents : 51
- Nombre d'élus ne pouvant prendre part au vote (surnombre) : 3
- Nombre de pouvoirs : 4
- Nombre de votants : 52

Etaient présents :

Membres du Comité syndical		Informations
<u>COLLEGE ELECTORAL CHATEAUBRIANT- DERVAL</u>	APPER Dominique	
	CARCREFF Sylvie	
	GALIVEL Patrick	
<u>COLLEGE ELECTORAL ESTUAIRE ET SILLON</u>	COUTELLER Hélène	
	LE MOING Victoire	
	POTIRON Gwendoline	
	TAILLANDIER Yves	
	VILLOUX Ludovic	Surnombre – ne prend pas part au vote
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOZAY</u>	GAUTIER Benjamin	
	GREGOIRE Jean-Luc	
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES</u>	CUEFF Paskell	Excusé à partir de la délibération CS_2026_46
	DAVID Guy	Excusé à partir de la délibération CS_2026_46
	HENRY Jean-Yves	Excusé à partir de la délibération CS_2026_46
	LEPREVOST Xavier	
	LEDUC Aurélien	Excusé à partir de la délibération CS_2026_46

	PARUIT Henry-Benoit	Excusé à partir de la délibération CS_2026_46
	SEZESTRE Paul	Arrivée à partir du point 2 Surnombre – ne prend pas part au vote jusqu'à la délibération CS_2026_46
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS</u>	BUCHET Patrick	
	CLAUDE Jean-Michel	
	LEPICIER Luc	
	PRAUD Jacques	Excusé à partir de la délibération CS_2026_44
	ROYER Etienne	
	TREHOREL Jean-François	
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS</u>	BROUSSARD Didier	
	DEMARTY Olivier	
	LEGRAND Jean-François	
	MILLET Frédéric	Déport à la délibération CS_2026_49
	JOUNY Philippe	Surnombre – ne prend pas part au vote Excusé à partir de la délibération CS_2026_47
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE</u>	CHARBONNIER Raymond	
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE</u>	DERANGEON Mickaël	Excusé à partir de la délibération CS_2026_47
	VIANA Clara	Excusé à partir de la délibération CS_2026_47
<u>PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE</u>	MOUSSU James	
<u>PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ</u>	AUDION Michel	Excusé à partir de la délibération CS_2026_44
	BERNIER Patrick	
	CAUDAL Claude	
	GRIS Bruno	
	GUILLOUX Éric	Excusé à partir de la délibération CS_2026_44
	GUINDRE Jean-Louis	
	LE CUNF Philippe	
	NORMAND Luc	Excusé à partir de la délibération CS_2026_47
	LOCHU Antoine	
<u>REDON AGGLOMERATION</u>	CLAVIER Régis	
	LEGENDRE Jacques	
<u>SAEP DE VIGNOBLE GRANDLIEU</u>	BEAUQUIN Thierry	
	CHARRIAU Jean-Emmanuel	
	DABIN Pascal	
	GRASSINEAU Thierry	
	GRONDIN Jean-Paul	
	LAROCHE Thibault	
	LAUNAY Frédéric	
	THIBAUD Denis	

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité syndical		Pouvoir donné à
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS</u>	EVAIN David	LEPICIER Luc
	COUDIRAU Bernard	GRASSINEAU Thierry
	GENDRONNEAU Bernard	Frédéric LAUNAY
	JAUNET Bruno	THIBAUD Denis
<u>SAEP DE VIGNOBLE-GRANDLIEU</u>		

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité syndical	
<u>COLLEGE ELECTORAL CHATEAUBRIANT-DERVAL</u>	LERAY Philippe
	MUSTIERE Lionel
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES</u>	FERRE Florence
	ROUGIEUX Marthe
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE</u>	LAURENT Cécile
	PEZET Thierry
	VERGER Arnaud
<u>PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE</u>	ARBRUN Tiphaine
	HAMON Jean-Pierre
<u>PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ</u>	CHUPIN Dimitri
	GUILLEMOT Bernard
	PILATUS Thierry
	ROLLAND Anne-Sophie
<u>REDON AGGLOMERATION</u>	HERSEMEULE Franck
<u>SAEP VIGNOBLE GRANDLIEU</u>	CREMET Hervé
	GUILLET Emmanuel
	HARDY Jacques
	JOUNIER Jean-Marc
	MERIAU Aurélie

Autres participants :

<u>COLLEGE ELECTORAL ESTUAIRE ET SILLON</u>	CAILLON Vincent
<u>COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE</u>	AVRIL Bruno

CS_2026_44 APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2025

Conformément aux articles L. 2224-5 et D. 2224-1 du Code général des collectivités territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable doit être établi et présenté à l'organe délibérant du syndicat.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :

- **D'APPROUVER le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2224-5 et D. 2224-1 à D.2224-5,

Vu les statuts d'atlantic'eau,

Vu le projet de rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2025 présenté en réunion,

Après en avoir délibéré,

<u>PRESENTS</u>	<u>VOTANTS</u>	<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTION</u>	<u>SUFFRAGES EXPRIMES</u>
48	49	49	0	0	49
			Madame/Monsieur	Madame/Monsieur	

LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

- **D'APPROUVER le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.**

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Claude CAUDAL

Frédéric MILLET





&



Le mot du président

Sécurisation de notre alimentation en eau potable : les bases sont posées

Fin 2025, le schéma de sécurisation de l'alimentation en eau potable a livré ses conclusions. Les conséquences du changement climatique et de la pression démographique mettent la ressource en eau potable sous tension. Pour couvrir nos besoins à horizon 2035, le constat est sans appel : il nous faudra réduire nos consommations d'eau potable de 10 % en moins de 10 ans. L'effort doit être assumé collectivement, par l'ensemble des acteurs publics, économiques, agricoles et particuliers.

Cette sobriété doit s'accompagner d'autres leviers d'actions : l'interconnexion des réseaux d'eau potable, la recherche de nouvelles ressources mais aussi la reconquête de la qualité de l'eau. Durant le mandat 2020-2026, atlantic'eau a déjà avancé sur ces sujets. Les bases sont solidement posées pour accélérer la dynamique dans les prochaines années.

2025 a ainsi vu la concrétisation de plusieurs grands projets. Côté interconnexions, le dernier tronçon de canalisation a pris place entre Vigneux-de-Bretagne et Rouans : cet été 2026, l'eau coulera sous la Loire, permettant de sécuriser le sud du département en cas d'incident. Parallèlement, un autre marché a été attribué fin 2025 concernant le doublement entre Basse-Goulaine et les réservoirs des Pégers (Vertou) d'une canalisation de transport stratégique pour l'alimentation du sud Loire.

Atlantic'eau travaille aussi activement à la recherche de nouvelles ressources en eau. Les alluvions de la Loire entre Nantes et Ancenis offrent des perspectives intéressantes. En 2025, les études techniques et réglementaires préalables aux investigations sur le terrain ont démarré dans ce secteur.

Pour sécuriser notre alimentation en eau potable, il est essentiel de protéger nos ressources contre les pollutions de toute nature, industrielle, agricole ou domestique. Dans cette optique, le dialogue avec la profession agricole est fondamental. À Nort-sur-Erdre, des engagements se sont concrétisés avec la mise en place en 2025 de paiements pour services environnementaux. Ils permettent de financer les agriculteurs qui adoptent des pratiques favorables à la qualité de l'eau. Le dispositif est porté par atlantic'eau avec une aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Autre fait marquant, l'unité de production d'eau potable de Nort-sur-Erdre a été inaugurée en juin. La nouvelle filière de traitement permet de tenir les objectifs de qualité élevés qu'atlantic'eau s'est fixé au-delà des obligations réglementaires.

2025 constituait la dernière année complète de mandat avant le renouvellement de nos instances. Le 19 septembre, les délégués d'atlantic'eau et les maires du département étaient conviés à une rencontre « atlantic'eau et vous ». Au cours de cette matinée, les décideurs locaux ont pu s'approprier les défis soulevés par l'eau potable.

Soyons-en fiers, notre syndicat peut s'appuyer sur une expertise technique reconnue sur les enjeux de l'eau potable. Nous avons d'autres atouts : notre solide ancrage au sein des 148 communes de notre territoire mais aussi la solidarité qui nous unit et que je souhaite renforcer avec les collectivités voisines. Nous avons là toutes les clés pour réussir le pari d'un service d'eau potable de qualité à un prix maîtrisé.



Le 26 juin 2026

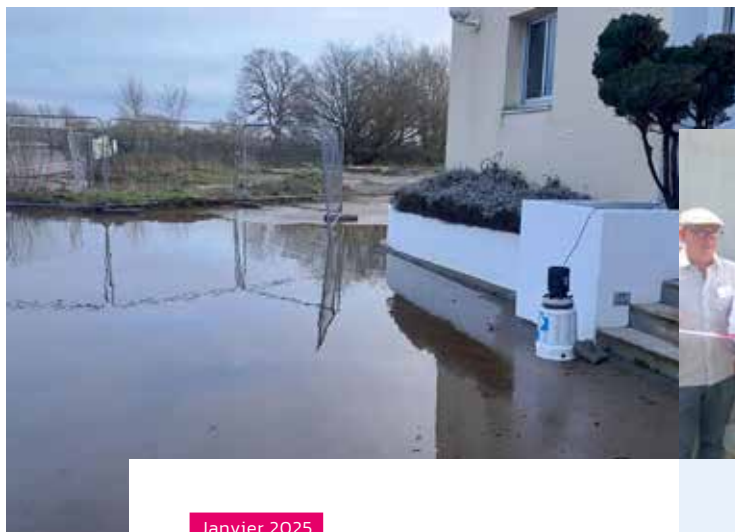
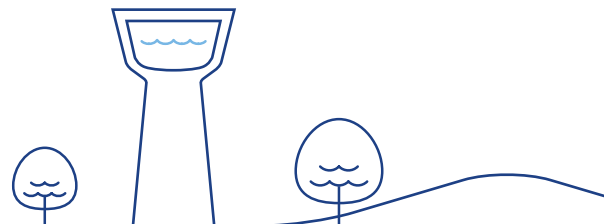
Frédéric Millet

Président d'atlantic'eau

Maire de Guenrouët

Les temps forts 2025

Sommaire



Janvier 2025

Crue de la Vilaine à Massérac

L'accès à l'unité de Massérac a été impacté par l'épisode de crue de la Vilaine, lié à la forte pluviométrie du début d'année 2025. La situation, suivie attentivement par atlantic'eau et son exploitant Saur, n'a pas eu d'incidence sur la production d'eau potable.



20 juin 2025

Inauguration de l'unité de production d'eau potable à Nort-sur-Erdre

La nouvelle unité a été inaugurée par Frédéric MILLET, président d'atlantic'eau, en présence du sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis, d'élus du territoire, des services de l'État mais aussi des agriculteurs et associations locales. Des portes ouvertes ont également été organisées pour le grand public.



19 septembre 2025

Séminaire « atlantic'eau et vous »

Cette rencontre, organisée par atlantic'eau à Pontchâteau, a permis de sensibiliser les décideurs locaux aux enjeux de l'eau potable. Les questions de sécurisation, de qualité ou encore de financement du service ont alimenté les discussions de cette matinée riche.



Septembre 2025

Mise en service d'un traitement complémentaire sur l'unité de Saffré

Le déploiement de cette filière provisoire, décidé par les élus d'atlantic'eau, permet notamment un meilleur abattement du chlorothalonil R471811, métabolite de pesticide. La réhabilitation complète de l'unité est prévue pour 2029/2031.

Été 2025

Sécurisation sud Loire : pose de la canalisation en zone de marais

Les trois derniers tronçons de la future canalisation Vigneux-de-Bretagne – Rouans ont pu être posés de juin à août 2025 dans une zone de marais au nord de la Loire, sur un linéaire global de 1 620 mètres. S'agissant d'une zone Natura 2000, cette opération a été suivie par un écologue missionné par atlantic'eau.



9 octobre 2025

Voyage d'études sur le territoire de Vendée Eau

Les élus du Bureau exécutif et certains techniciens d'atlantic'eau ont eu l'occasion de visiter deux sites de Vendée Eau, en présence de son président Jacky DALLEY : la carrière des Clouzeaux, réserve de stockage en eau brute, et le site de REUT (Réutilisation des Eaux Usées Traitées) du programme Jourdain.

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

UN SYNDICAT, UN TERRITOIRE, DES ABONNÉS

- 8 Une mission de service public
- 8 La gouvernance d'atlantic'eau
- 9 Au service d'un territoire et de ses abonnés
- 10 Une gestion déléguée
- 11 Schéma départemental de sécurisation de l'alimentation en eau potable

- 21 Échanges avec les collectivités voisines d'atlantic'eau
- 22 La performance du réseau
- 23 La gestion des ouvrages de stockage
- 24 Le patrimoine d'atlantic'eau
- 25 Service à l'abonné : qualité et équité
- 27 Autres indicateurs de la relation aux abonnés

LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

- 12 Les périmètres de protection
- 13 Des actions pour préserver la ressource
- 14 Des études et travaux sur la ressource en eau

TRANSPARENCE DE L'INFORMATION

- 28 Communication auprès du grand public

FINANCEMENT DU SERVICE

- 29 Bilan financier 2025
- 30 Endettement
- 31 Tarifs au 1^{er} janvier 2026
- 31 Comparatif du tarif 2026 avec les collectivités voisines

LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

- 15 Les unités de production
- 16 La recherche sur la qualité de l'eau
- 17 Produire une eau potable de qualité
- 18 La qualité de l'eau sous surveillance

ANNEXES

- 32 Indicateurs réglementaires
- 33 Information sur les contrats d'exploitation de distribution
- 33 Grille tarifaire
- 34 Productions sur le territoire d'atlantic'eau
- 35 Achats et ventes aux collectivités voisines d'atlantic'eau
- 36 Données par secteurs
- 58 Note d'information de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

LE TRANSPORT D'EAU POTABLE

- 19 Le transport d'eau potable

LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

- 20 Consommation des abonnés d'atlantic'eau

Rapport d'activité

SENSIBILISATION DES ÉLUS LOCAUX

- 64 « Atlantic'eau et vous » : une rencontre avec 140 élus de la Loire-Atlantique

- 67 Exploitation-Usager
- 67 Gestion du Patrimoine
- 68 Administratif

LES SERVICES D'ATLANTIC'EAU

- 66 Ressources humaines
- 67 Gestion de la Ressource en Eau

- 69 Informatique

COMPTE ADMINISTRATIF 2025

- 70 Compte administratif 2025

Chiffres clés

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

148

COMMUNES

261 646

abonnés pour 557 352 habitants



2,44 € TTC

Prix du m³ d'eau au 01/01/2026
sur la base d'une facture de 120 m³,
redevances agence de l'eau incluses

110

LITRES/JOUR/HABITANT

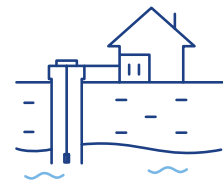
en consommation moyenne



24/24h

livrée à domicile
et disponible à chaque instant

et 7/7j



14

sites de captages
d'eaux souterraines
ou superficielles

10 439

kilomètres de réseau hors réseau de transport

104

RÉSERVOIRS
OU CHÂTEAUX D'EAU

pour une capacité de stockage
totale de 124 755 m³*

*Réservoirs eau traitée des unités
de production compris

39,9

millions de m³
produits par atlantic'eau
et le SAEP Vignoble-Grandlieu

28,2

MILLIONS DE M³
D'EAU CONSOMMÉS

par les abonnés du territoire



Un syndicat, un territoire, des abonnés

Syndicat mixte, atlantic'eau produit, transporte et distribue l'eau potable sur les 148 communes de son territoire afin de satisfaire les besoins en eau d'environ 262 000 abonnés.

Une mission de service public

Atlantic'eau est le service public en charge de la production sur la majeure partie de son territoire, du transport et de la distribution de l'eau potable pour ses adhérents.

Le syndicat est composé de 47 membres :

- 2 communautés d'agglomération (Pornic agglomération Pays de Retz et Redon Agglomération),
- 7 communautés de communes (Erdre et Gesvres, Nozay, Pays d'Ancenis, Pays de Pontchâteau, Saint-Gildas-des-Bois, Sud Estuaire, Sud Retz Atlantique et Pays de Blain Communauté),
- 1 syndicat mixte (SAEP Vignoble-Grandlieu),
- 37 communes (membres des communautés de communes Estuaire et Sillon et Châteaubriant-Derval).

Ce syndicat de taille départementale a pour mission de :

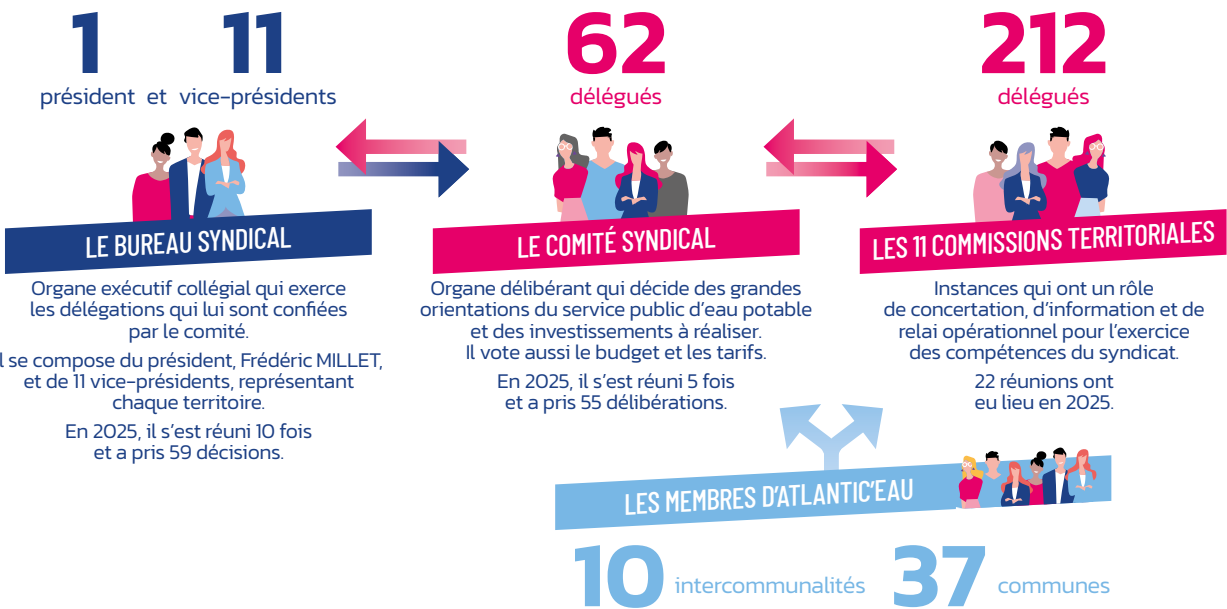
- Assurer la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement,
- Définir les modes de gestion pour l'exploitation des ouvrages,
- Déterminer la politique tarifaire et voter les tarifs du service public d'eau potable,
- Déterminer le niveau de service rendu aux usagers, gérer les impayés et la relation abonnés en lien avec les délégataires.

Adhésion de Pays de Blain Communauté

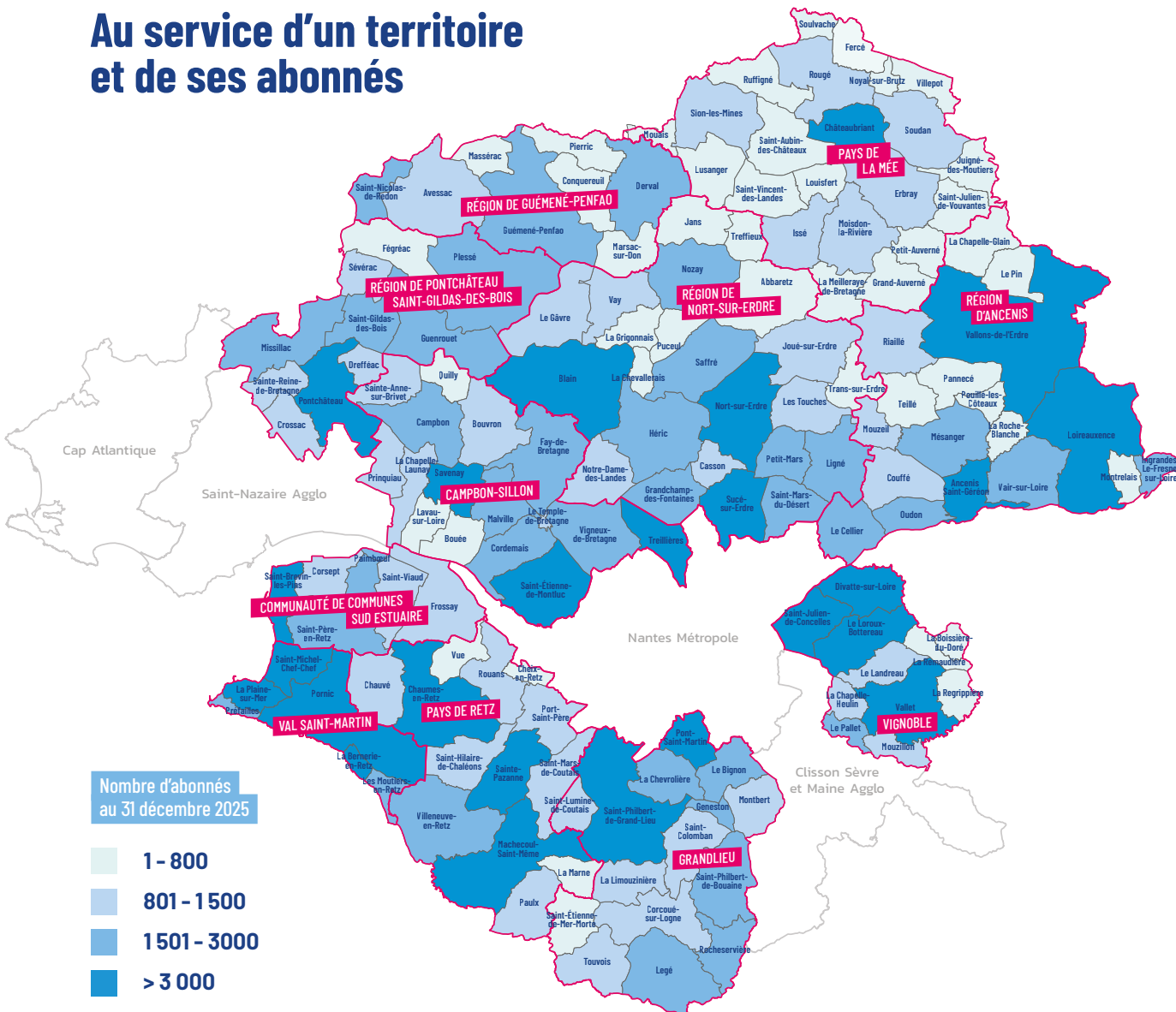
Les communes de Blain, Bouvron, La Chevalleraie et du Gâvre ont transféré leur compétence eau potable à leur communauté de communes

depuis le 1^{er} janvier 2026. Aussi, Pays de Blain Communauté se substitue à ses communes au sein d'atlantic'eau.

La gouvernance d'atlantic'eau*



Au service d'un territoire et de ses abonnés

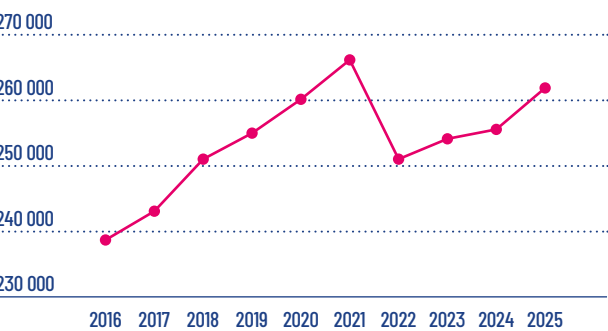


Au 31/12/2025, atlantic'eau dessert **557 352** habitants, soit **261 646** abonnés répartis sur :

- 145 des 207 communes de Loire-Atlantique,
- 2 communes de Vendée, Saint-Philbert-de-Bouaine et Rocheservière,
- et 1 commune de Maine-et-Loire, Ingrandes - Le Fresne-sur-Loire.

On compte 3847 abonnés supplémentaires par rapport à l'année précédente, soit une augmentation de 1%.

Évolution du nombre d'abonnés d'atlantic'eau depuis 2016



*Données du mandat 2026-2032

Un syndicat, un territoire, des abonnés

Une gestion déléguée

L'exploitation courante des points de prélèvements, des unités, des canalisations de transport, des surpressions, des réservoirs et des réseaux de distribution est confiée à trois délégataires privés : Saur, STGS et Veolia. La présence de plusieurs exploitants sur le territoire crée une émulation et permet de faire des comparaisons utiles pour améliorer la qualité du service.

La gestion du service est encadrée par des délégations de service public (DSP).

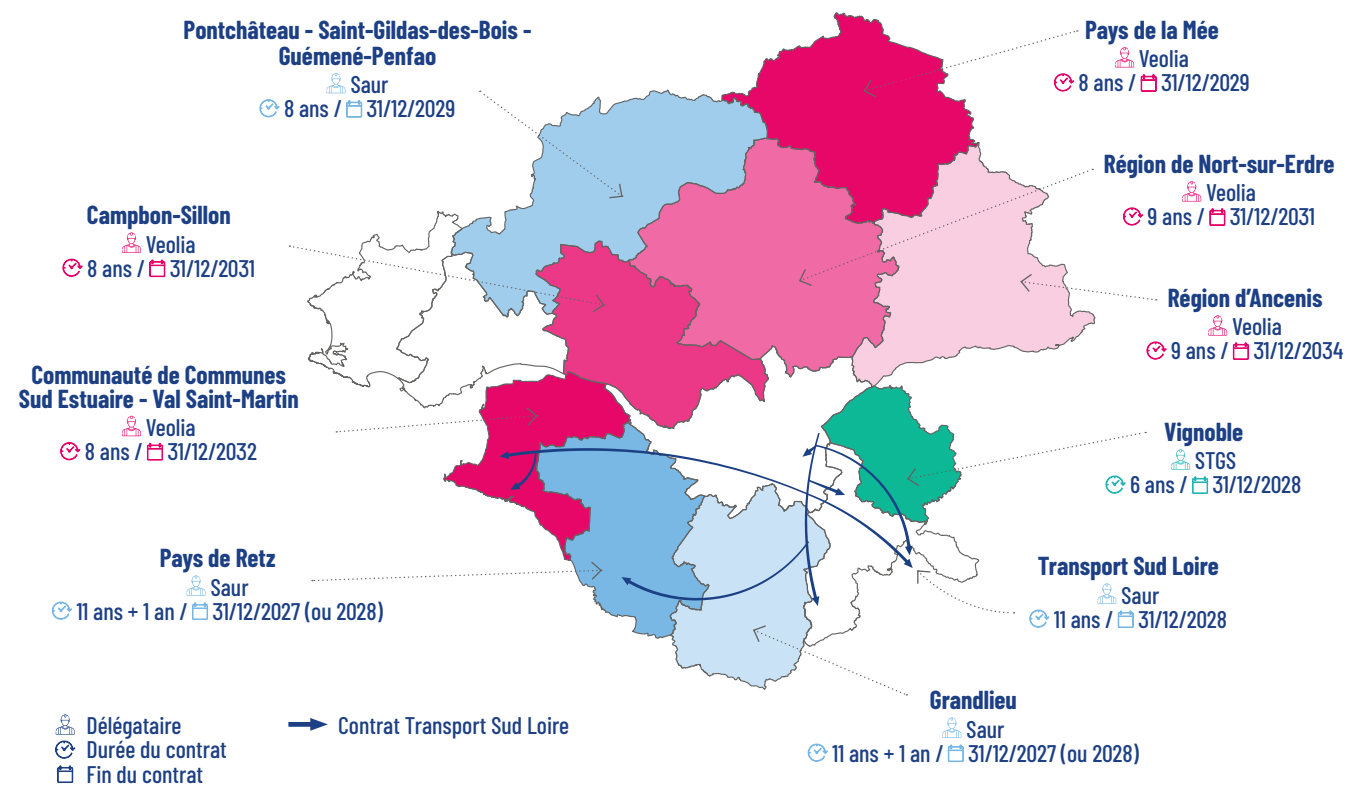
Ce type de contrat permet une rémunération du délégataire « substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service ». Le délégataire assume donc le risque commercial lié à l'exploitation. Par ailleurs, cette procédure de mise en concurrence autorise les négociations avec les candidats.

Les missions du délégataire sont :

- l'exploitation des installations et réseaux (fonctionnement, surveillance, entretien),
- la gestion de la relation aux usagers, dont la relève des compteurs et la facturation aux abonnés,
- la responsabilité de la qualité de l'eau produite et distribuée,
- le renouvellement des équipements électromécaniques et compteurs.

En 2025, un avenant au contrat du territoire du Pays de Retz et deux avenants au contrat de la Région de Nort-sur-Erdre ont été signés. Ces avenants permettent notamment de répondre à l'engagement d'atlantic'eau de distribuer une eau ne dépassant pas les 0,10 µg/L pour tout pesticide et ses métabolites (comme par exemple le chlorothalonil R471811).

Délégations de service public par territoire au 1^{er} janvier 2026



Au 1^{er} janvier 2026, **10 contrats de délégation de service public** sont en cours.

Le nouveau contrat du territoire de CCSE – Val Saint-Martin, attribué à Veolia, a pris effet le 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 8 ans.

D'autre part, le comité syndical du 3 octobre 2025 a approuvé l'attribution de la délégation de service public de la Région d'Ancenis à Veolia à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 9 ans.

BON À SAVOIR

Conférence des PRPDE*

Depuis 2025 et à l'initiative d'atlantic'eau, Nantes Métropole, Saint-Nazaire Agglo, le SAEP de Vignoble-Grandlieu, Eaux & Vilaine, Vendée Eau et atlantic'eau se réunissent périodiquement afin d'organiser les transferts d'eau entre les territoires ainsi que les opérations de maintenance sur les unités de production. Ces échanges permettent de sécuriser l'alimentation en eau potable en Loire-Atlantique et au-delà.

*PRPDE = personne responsable de la production et/ou distribution de l'eau.

La rémunération des délégataires pour la distribution de l'eau potable est comprise entre

43 et 73* € par abonné et par an.

*Valeurs provisoires

La rémunération des délégataires pour la distribution est fonction de la complexité du réseau, du volume distribué, de la densité des abonnés et de la durée du contrat. La rémunération pour la production est quant à elle fonction de la complexité du traitement en place. D'autre part, ces rémunérations évoluent chaque année selon la formule d'actualisation arrêtée dans les contrats.

Schéma départemental de sécurisation de l'alimentation en eau potable

Le schéma départemental a été initié en 2023. Il est piloté par le Département de Loire-Atlantique, en partenariat avec les collectivités en charge de l'eau potable sur le territoire dont atlantic'eau, ainsi que l'agence de l'eau Loire-Bretagne et la préfecture de Loire-Atlantique.

Cette étude, qui actualise le précédent schéma élaboré en 2005, dresse un bilan des besoins en eau potable et de la disponibilité de la ressource aux horizons 2035 et 2050, en tenant compte de l'impact du changement climatique, de la croissance démographique ou encore de la qualité des ressources.

Afin de garantir l'accès à une eau potable sécurisée et de qualité, en toute circonstance, aux habitants de Loire-Atlantique, le schéma départemental identifie quatre leviers d'action principaux :

- Agir sur la sobriété
- Reconquérir la qualité des ressources en eau
- Développer l'interconnexion entre les ressources
- Rechercher de nouvelles ressources en eau

10% D'ÉCONOMIES D'EAU EN 2035



C'est l'objectif de réduction de la consommation d'eau potable défini pour 2035 afin de parvenir à un équilibre entre les besoins et les ressources.





Parce que la qualité de l'eau est un enjeu de santé publique, atlantic'eau conduit de nombreuses actions pour la protection de ses ressources.

Les périmètres de protection

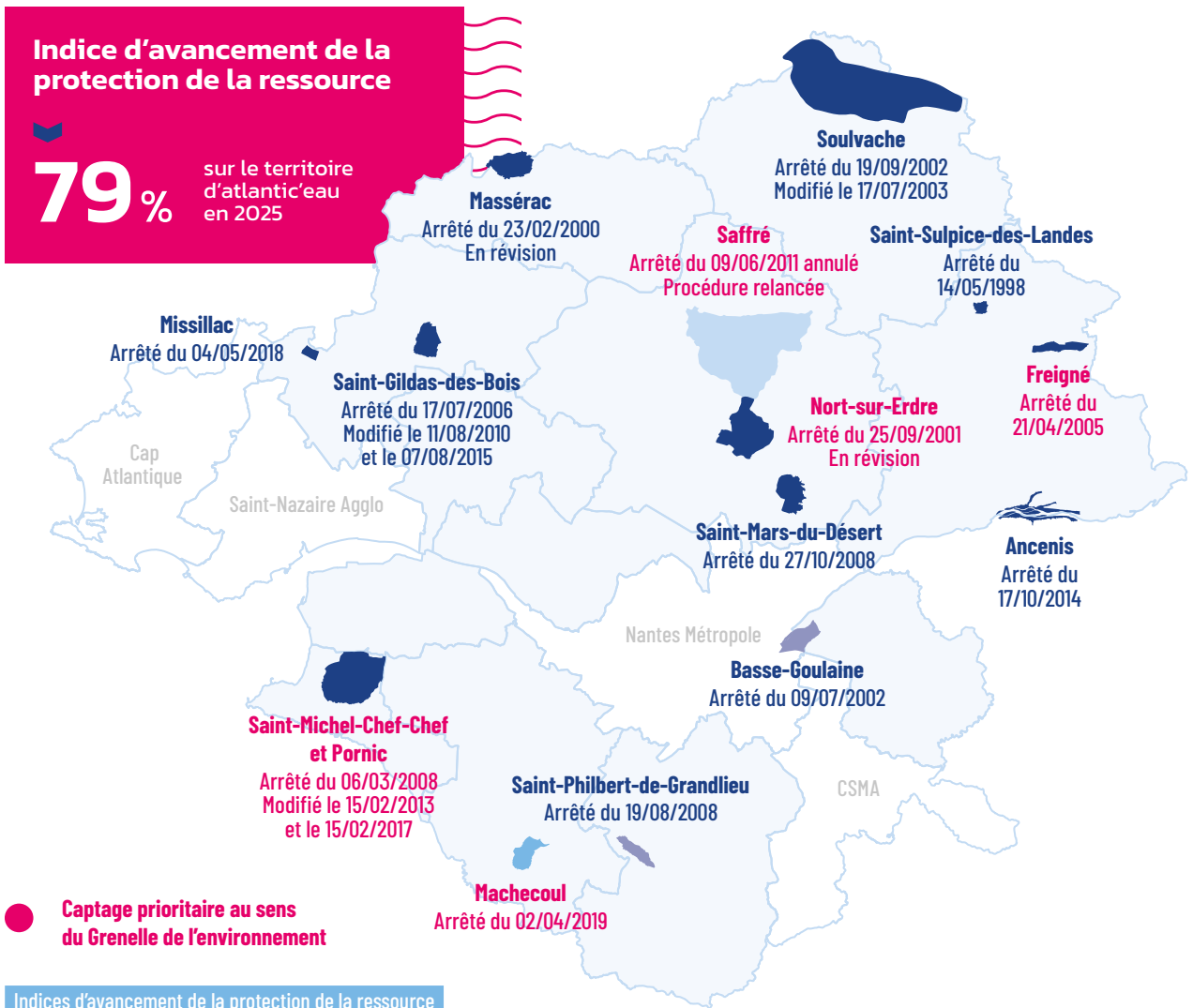
L'indice réglementaire de la protection de la ressource en eau permet de suivre l'avancement de la mise en place des périmètres de protection des captages, ce qui correspond, sur le territoire d'atlantic'eau, à :

- 13 arrêtés de DUP (déclaration d'utilité publique) signés dont 2 en révision (Massérac et Nort-sur-Erdre),
- 1 dossier en cours : Saffré.

Indice d'avancement de la protection de la ressource

79%

sur le territoire d'atlantic'eau en 2025



● Captage prioritaire au sens du Grenelle de l'environnement

Indices d'avancement de la protection de la ressource

- | | | |
|---|---|--|
| 20 % | 60 % | 100 % |
| Études environnementales et hydrogéologiques en cours | Arrêté préfectoral signé | Arrêté préfectoral entièrement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application |
| 40 % à 50 % | 80 % | |
| Avis hydrogéologique rendu + dossier déposé en préfecture | Arrêté préfectoral entièrement mis en œuvre | |

Des actions pour préserver la ressource

MASSÉRAC

Poursuite de la concertation avec la profession agricole

Dans le cadre de l'actualisation des périmètres de protection du champ captant de Massérac, atlantic'eau travaille à la construction d'un dispositif d'accompagnement financier des exploitations agricoles situées sur l'aire d'alimentation du captage (AAC), en lien avec les acteurs de la profession et les chambres d'agriculture de Bretagne et des Pays de la Loire. L'objectif est d'aider les exploitants volontaires à engager une modification de leurs pratiques pour atteindre le non-usage de produits phytosanitaires de synthèse, via la mise en place de Paiements pour Services Environnementaux (PSE).

MACHECOUL-SAINT-MÊME

Conversion de parcelles en agriculture biologique

Atlantic'eau a participé à la rédaction d'un protocole d'accord visant à formaliser la conversion d'un ensemble de parcelles situées sur l'AAC de Machecoul-Saint-Même en agriculture biologique. Ce protocole d'accord a été signé le 11 mars 2025 par le maraîcher qui exploitera ces parcelles, le maire de Machecoul-Saint-Même, le président d'atlantic'eau, le président de la Fédération des Maraîchers Nantais et le préfet de la région Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique.

En parallèle, atlantic'eau et la commune ont rédigé une proposition d'Obligation Réelle Environnementale (ORE), d'une durée de 30 ans et qui intègre un engagement de non-usage de produits phytopharmaceutiques de synthèse sur ces parcelles (hors produits autorisés en agriculture biologique). Cette ORE a été soumise au maraîcher et devrait être finalisée en 2026.

NORT-SUR-ERDRE

Nouveau dispositif financier pour les exploitants agricoles

Atlantic'eau a déployé un nouveau dispositif d'accompagnement financier auprès des exploitants agricoles de l'AAC de Nort-sur-Erdre. À partir de l'automne 2025 et pour une durée de 5 ans avec prolongation de 2 ans possible, 7 exploitations engagées percevront une rémunération annuelle basée sur une note environnementale, définie par atlantic'eau. Cette note est modulée en fonction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sur les parcelles, des quantités d'azote épandues ou encore du type de culture. Ce nouveau dispositif vient compléter les engagements en MAEC (Mesure Agro-Environnementale et Climatique) et l'aide au désherbage mécanique.

45%

C'est le pourcentage de surface agricole utile (SAU) engagé dans des actions en faveur de la qualité de la nappe de Nort-sur-Erdre.

BON À SAVOIR

Atlantic'eau est engagé dans le projet COP-TERR, porté par la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Retz. L'objectif de ce projet prospectif est de co-construire des scénarii d'évolution de l'agriculture dans le Pays de Retz à échéance 2050 dans un contexte de changement climatique, afin de pouvoir répondre aux enjeux de pérennité et de résilience du territoire.



BON À SAVOIR

Une matinée d'échanges réunissant près de 30 agriculteurs, élus et techniciens des collectivités alimentées par la ressource de Saffré a été organisée le 1^{er} octobre 2025 afin de promouvoir l'agriculture biologique, un des leviers majeurs pour atteindre l'objectif de la charte « Tous InnEau'acteurs pour le bassin de Saffré », soit le non-usage de produits phytosanitaires de synthèse sur le bassin de Saffré à l'horizon 2040.

Origine de l'eau des unités de production d'atlantic'eau :

60% nappes alluviales

24% autres nappes souterraines

16% eaux superficielles

Des études et travaux sur la ressource en eau

Recherche d'eau souterraine dans les alluvions de la Loire

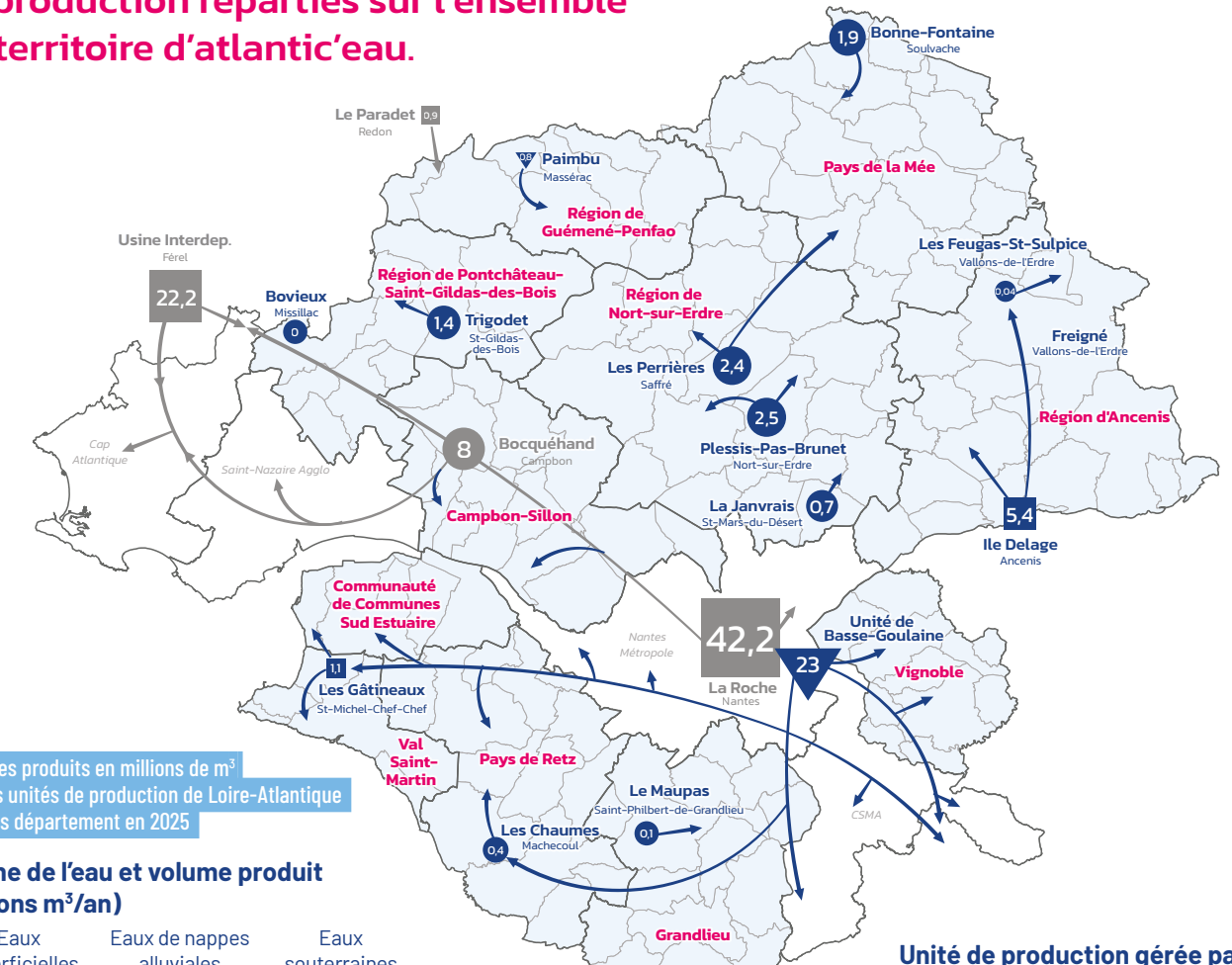
Atlantic'eau a initié un programme de recherche en eau souterraine dans les alluvions de la Loire entre Nantes et Ancenis, afin d'identifier de nouvelles ressources à fort potentiel pour créer un ou plusieurs points de captage d'eau potable.

Ce programme de recherche se déroulera sur 4 années et comprendra deux phases de reconnaissance :

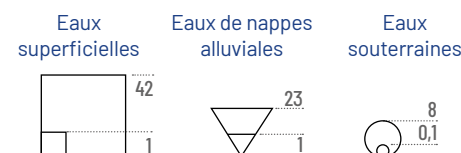
- 1^{ère} phase : des levés géophysiques de surface et des sondages de calage seront réalisés sur une dizaine de sites, considérés comme les plus intéressants d'après l'étude bibliographique menée en 2023 ;
- 2^e phase : des forages et pompages d'essai seront mis en place sur 4 à 5 sites, sélectionnés à l'issue de la première phase.

La maîtrise d'œuvre et l'ingénierie hydrogéologique relatives à ces travaux ont été confiées au bureau d'études ANTEA GROUP. L'année 2025 a été consacrée aux études techniques et réglementaires et aux démarches préalables (choix des sites à investiguer, autorisations d'accès, consultation des entreprises pour la réalisation des prospections géophysiques et des sondages de calage, ...). Le démarrage des investigations sur le terrain est quant à lui programmé au printemps 2026.

En 2025, 39,9 millions de mètres cubes d'eau ont été produits par 12 des unités de production réparties sur l'ensemble du territoire d'atlantic'eau.



Origine de l'eau et volume produit (millions m³/an)



Unité de production gérée par

- Atlantic'eau ou SAEP Vignoble-Grandlieu
- Collectivité voisine d'atlantic'eau

Les unités de production

En 2025, 39,9 millions de m³ (Mm³) ont été produits par les unités du territoire, dont 58% par l'unité de Basse-Goulaine. Ce volume a connu une augmentation significative par rapport à 2024 (+4,8%).

Les événements et variations notables de l'année 2025 sont les suivants :

- Le volume refoulé depuis l'unité de Basse-Goulaine a augmenté de 4,8% et atteint 23 Mm³.
- La réhabilitation de l'unité de Massérac et la remise en service du puits F2, inutilisé depuis 2018, a permis une hausse de la production de 132 000 m³ par rapport à 2024 (+ 16%). L'unité dessert à nouveau Avesac et une partie de Saint-Nicolas-de-Redon.
- Arrêtée en 2022, l'unité des Feugas-Saint-Sulpice (Vallons-de-l'Erdre) a été remise en service en 2025. Suite à des travaux, tous les abonnés sont désormais alimentés par le château d'eau de Saint-Sulpice, où l'eau produite y est mélangée avec l'eau en provenance d'Ancenis.



La production d'eau potable

La recherche sur la qualité de l'eau

Les PFAS ou polluants éternels

Les PFAS (perfluoroalkylés ou polyfluoroalkylés), aussi appelés polluants éternels en raison de leur forte persistance et de leur faible dégradation dans le milieu, regroupent plus de 4 000 molécules utilisées dans l'industrie depuis les années 1950.

En janvier 2026, 20 PFAS considérés comme préoccupants ont été intégrés aux paramètres suivis dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau de consommation. Atlantic'eau avait anticipé l'évolution de la réglementation avec la mise en place d'un suivi de la présence de PFAS dans l'ensemble de ses ressources depuis juin 2023.

Les résultats obtenus indiquent que l'eau traitée sur le territoire d'atlantic'eau est conforme avec des valeurs mesurées inférieures au seuil de 0,10 µg/L pour la somme des 20 PFAS*. Les résultats complets sont communiqués sur le site internet d'atlantic'eau, rubrique Informations & Conseils / Eau et Santé.

Le TFA, un des plus petits PFAS

Le TFA, acide trifluoroacétique, est un PFAS dit ultra-court. Entre 2023 et 2025, l'ANSES a mené une campagne de suivi des PFAS, incluant le TFA : les résultats publiés fin 2025 montrent que le TFA a été détecté dans 92% des échantillons prélevés en France (dans l'eau brute et distribuée).

Atlantic'eau mène également des analyses mensuelles du TFA depuis novembre 2024 dans le cadre de son programme de R&D : les résultats obtenus en 2025 indiquent des concentrations comprises entre 0,4 et 2,2 µg/L dans l'eau traitée.

Le TFA sera intégré aux paramètres suivis dans le cadre du contrôle sanitaire de l'ARS à partir de janvier 2027.

La valeur réglementaire à ne pas dépasser n'est pas définie à ce jour.

BON À SAVOIR

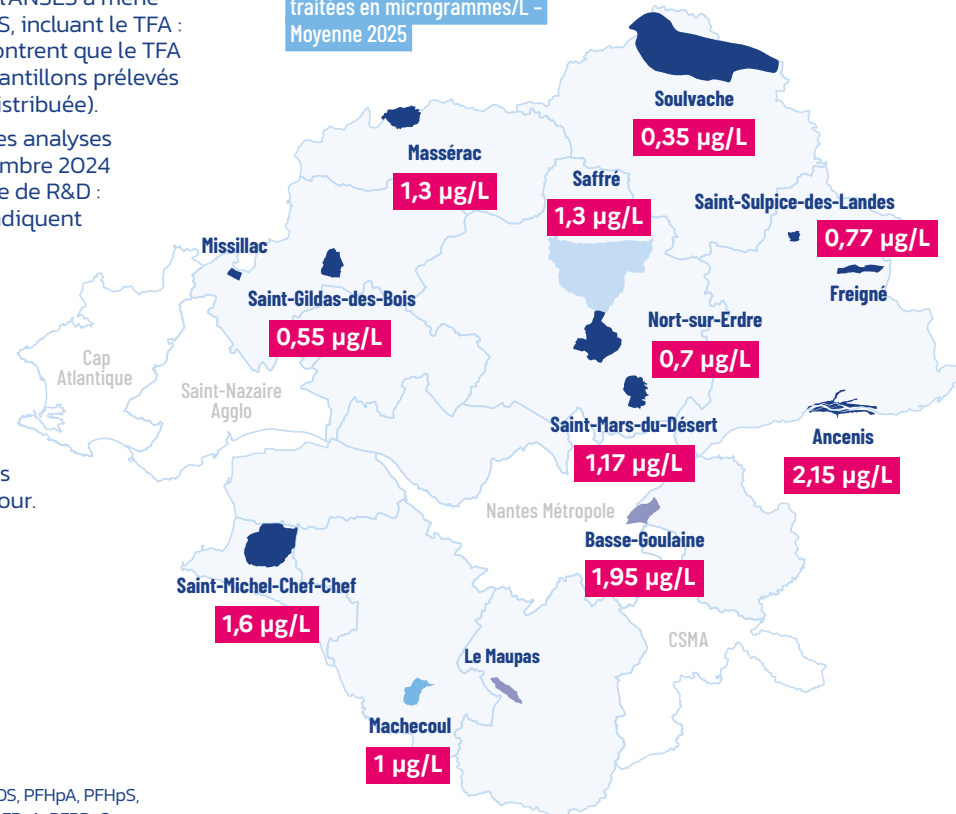
Suivi des cyanobactéries dans les étangs du Val Saint-Martin

Les étangs des Gâtineaux (Saint-Michel-Chef-Chef) et de Gros Caillou (Pornic) sont régulièrement touchés par des blooms de cyanobactéries en période estivale. Ces bactéries et les toxines qu'elles produisent (cyanotoxines) présentent un risque pour la santé humaine et animale.

Dans son offre de contrat et au vu de l'enjeu de la qualité de la ressource en eau, Veolia a proposé à atlantic'eau la mise en place d'actions innovantes en termes de suivi des cyanobactéries sous la forme d'un « Fonds Cyano ». Les premières campagnes d'analyse ont été lancées en 2025.

Ce fonds spécifique utilisable sur plusieurs années doit permettre de mieux connaître la dynamique de population des cyanobactéries et complètera le diagnostic écologique sur la population piscicole déjà réalisé sur l'étang de Gros Caillou.

Carte des résultats de TFA en eaux traitées en microgrammes/L - Moyenne 2025



* PFBA, PFBS, PFDA, PFDODA, PFDoDS, PFDS, PFHpA, PFHpS, PFHxA, PFHxS, PFNA, PFNS, PFOA, PFOS, PFPeA, PFPPeS, PFTDA, PFTDS, PFUnDA, PFUnDS

Produire une eau potable de qualité

Nettoyage des canalisations d'eau brute à Saint-Mars-du-Désert

L'unité de production d'eau potable de la Janvrais à Saint-Mars-du-Désert est alimentée par une ressource d'eau souterraine située dans les marais de Mazerolles et naturellement chargée en fer, manganèse et matière organique. Ces particules colmatent les conduites qui acheminent l'eau brute vers l'unité, impactant ainsi sa capacité de production.

Afin de rétablir les débits d'eau brute en entrée d'usine, deux opérations de raclage des canalisations ont été menées en

août et septembre 2025 au moyen de balles en caoutchouc au diamètre croissant, poussées dans les conduites par de l'eau sous pression. La matière ainsi décollée a été évacuée vers une nouvelle lagune afin d'être traitée. Au total, près de 2550 mètres de canalisation ont été nettoyés.

Ces travaux, réalisés pour un montant global d'environ 150 000 € HT, intégralement financés par atlantic'eau, ont permis aux conduites d'alimentation en eau brute de retrouver leur diamètre d'origine.



BON À SAVOIR

Les concentrations en fer, manganèse et matière organique tendent à augmenter dans l'eau brute du captage de Saint-Mars-du-Désert, entraînant des dysfonctionnements ponctuels de l'unité de la Janvrais et des pertes en eau importantes. Aussi, le comité syndical d'atlantic'eau du 21 mars 2025 a décidé de **renforcer le traitement de l'unité** afin d'améliorer son rendement et sa performance. Le démarrage des travaux est prévu au deuxième semestre 2026.

Mise en place d'une filière de traitement provisoire à Saffré

En 2023, dans le cadre de sa politique de recherche et développement, atlantic'eau a détecté la présence de chlorothalonil R471811, métabolite de fongicide, en sortie de l'unité de production de Saffré, à des concentrations d'environ 0,20 µg/L.

Même si l'eau produite à Saffré est conforme, atlantic'eau souhaite répondre à son engagement de distribuer une eau ne dépassant pas 0,10 µg/L pour tous les pesticides et leurs métabolites. Aussi, sans attendre la réhabilitation complète de l'unité prévue en 2029/2031, les élus d'atlantic'eau ont décidé la mise en place d'une

filière de traitement complémentaire sur l'unité de Saffré. L'objectif de cette filière provisoire, mise en service en septembre 2025, est d'assurer un traitement plus efficace des pesticides présents dans l'eau brute et également de la matière organique, afin de limiter le risque de formation de trihalométhanes (THM) dans l'eau distribuée.

Le coût total des travaux s'élève à 550 000 € HT, intégralement financés par atlantic'eau.

Les résultats des analyses en eau distribuée menées en 2025 montrent que les objectifs de qualité qui ont motivé la mise en place de ce traitement complémentaire sont tenus.



La qualité de l'eau
sous surveillance

Afin de garantir la qualité de l'eau consommée par les abonnés, des prélèvements sont effectués toute l'année sur l'eau brute, l'eau produite et l'eau distribuée sur l'ensemble du territoire d'atlantic'eau.

La surveillance de l'eau potable est régulière et s'exerce à 2 niveaux :

- le contrôle sanitaire au titre de la sécurité sanitaire des populations, confié aux agences régionales de santé (ARS) qui interviennent en application de directives européennes et du Code de la santé publique,
- le suivi par la personne responsable de la production et/ou distribution de l'eau (PRPDE) via les délégataires.

Les nombreuses analyses réalisées portent sur des paramètres microbiologiques, physico-chimiques ou radiologiques, afin de s'assurer du respect des exigences de qualité réglementaires et de la sécurité sanitaire du consommateur.

En 2025, l'ARS a réalisé 2970 prélèvements et les exploitants 1497 pour analyser entre autres turbidité, nitrates, fer, carbone organique total (COT), pesticides, bactéries coliformes...

Il en résulte deux indicateurs réglementaires basés sur les résultats du contrôle réglementaire : les taux de conformité bactériologique et physico-chimique qui permettent de donner une mesure statistique de la qualité de l'eau potable.

	2023	2024	2025
Taux de conformité bactériologique	100 %	99,7 %	99,9 %
Taux de conformité physico-chimique	99,5 %	99,3 %	99,4 %

Eaux colorées

De mars à mai 2025, des phénomènes ponctuels de coloration de l'eau potable ont été constatés sur certaines communes du sud de la Loire suite à un dysfonctionnement du traitement de l'unité de Basse-Goulaine, gérée par le SAEP de Vignoble-Grandlieu.

Cette coloration est due au manganèse naturellement présent dans l'eau brute mais traité dans les unités de potabilisation.

Dès le signalement d'eaux colorées et en lien avec les consignes des autorités sanitaires et d'atlantic'eau, les exploitants ont mené des purges sur le réseau, suivies d'analyses de la concentration en manganèse. En cas de dépassement du seuil de 60 µg/L, des restrictions de consommation pour les enfants jusqu'à 3 ans inclus s'appliquent. Aucun dépassement de ce seuil n'a été constaté sur le territoire d'atlantic'eau.

Un autre secteur est sensible aux eaux colorées : il s'agit de la zone de desserte de l'unité de la Janvrais à Saint-Mars-du-Désert dont l'eau brute est naturellement très riche en fer et en manganèse. Une grande vigilance est nécessaire tout au long du processus de traitement et des purges sur le réseau sont régulièrement réalisées.

Les chlorates

Les chlorates sont des produits de dégradation de l'eau de Javel qui peuvent se former en petites quantités lorsque celle-ci est utilisée pour la désinfection de l'eau, dernière étape du traitement avant distribution aux usagers.

En prévision de l'intégration de ce paramètre dans le contrôle sanitaire au 1^{er} janvier 2026, l'ARS et atlantic'eau ont réalisé des campagnes de mesures au cours de l'année 2025. Les résultats obtenus sont conformes aux normes sanitaires.

Toutefois, des actions d'optimisation sont possibles dans la gestion opérationnelle de l'eau de Javel. Ces actions sont désormais déployées par tous les délégataires et surveillées par atlantic'eau.

BON À SAVOIR

Le 4 juin 2025, atlantic'eau a été auditionné par la mission d'information parlementaire sur l'impact de la directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. L'objectif : comprendre les implications techniques, humaines et financières de cette directive pour les collectivités en charge de la production et/ou de la distribution de l'eau potable.

Afin d'assurer les besoins en eau du sud de son territoire, atlantic'eau est propriétaire d'ouvrages de transport d'eau potable.

Le transport de l'eau, c'est :

191 km

de canalisations de transport qui assurent le transfert de l'eau depuis la sortie des unités de production vers les réseaux de distribution

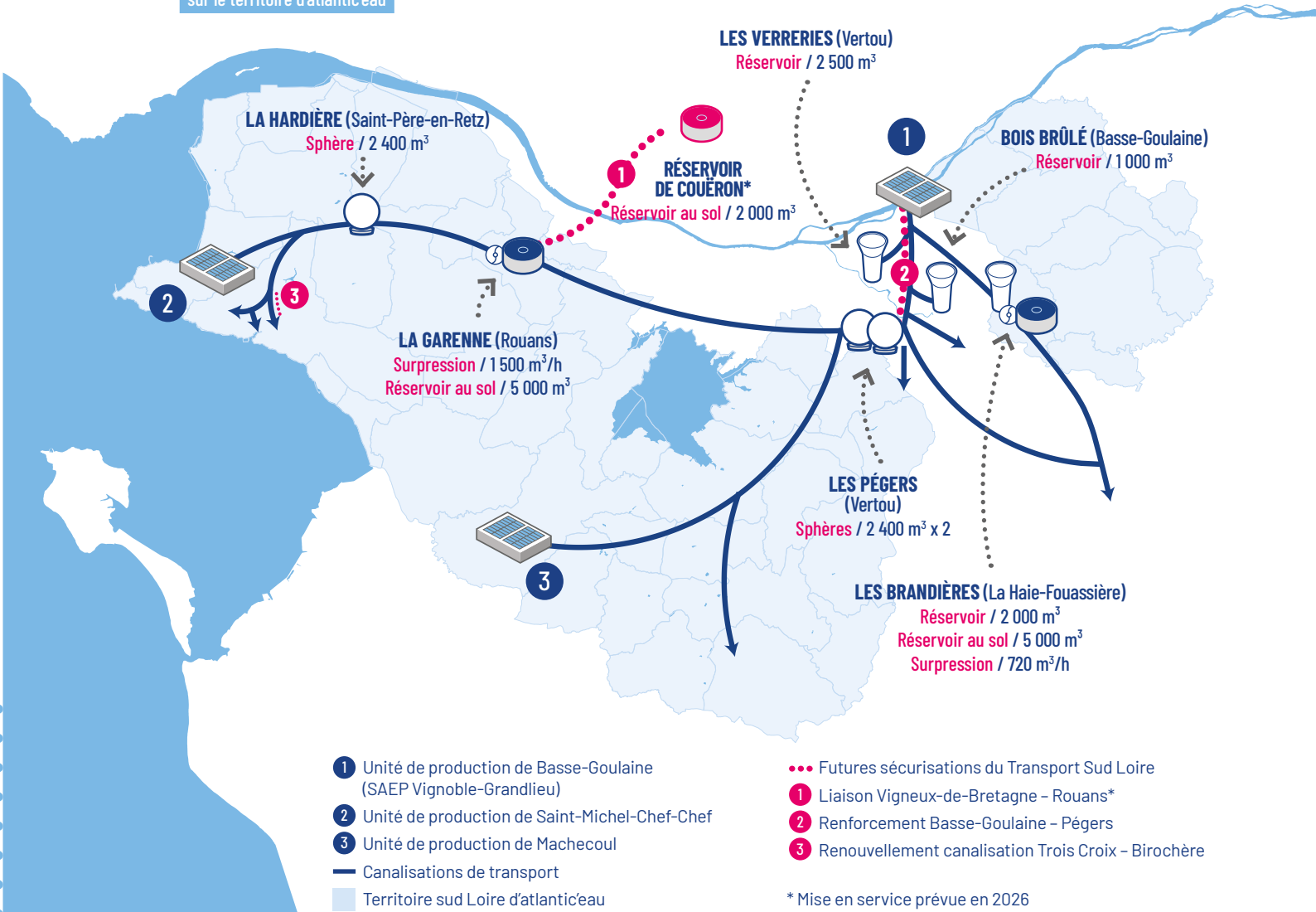
8

réservoirs sur tour et au sol d'une capacité totale de 22 700 m³ avant toute distribution

2

stations de reprise et surpression sur les canalisations de transport

Ouvrages de transport d'eau potable sur le territoire d'atlantic'eau



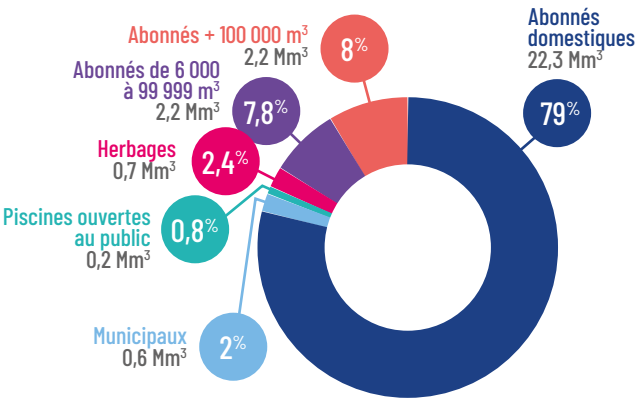
Répondre à la demande grandissante en eau potable est un enjeu essentiel. Aussi, atlantic'eau suit de près les évolutions de consommation.

Consommation des abonnés d'atlantic'eau

En 2025, 28,2 millions de m³ ont été facturés sur le territoire d'atlantic'eau, soit une augmentation de 6% par rapport à 2024, à mettre en lien avec des conditions météorologiques plus chaudes.

Répartition des consommations par type d'abonnés

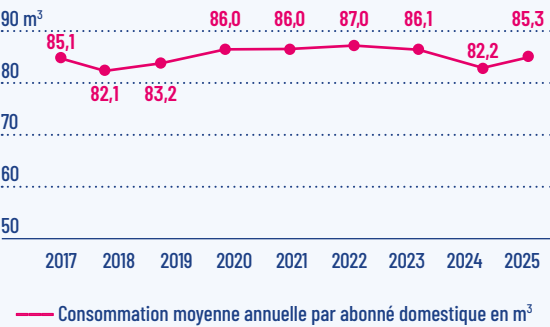
Les abonnés domestiques consommant moins de 6 000 m³ par an représentent la plus grande part de consommation d'eau du territoire avec 79% en 2025.



Les abonnés domestiques

Le volume d'eau facturé aux abonnés domestiques s'est élevé à 22,3 Mm³, valeur en hausse par rapport à 2024 (+5 %).

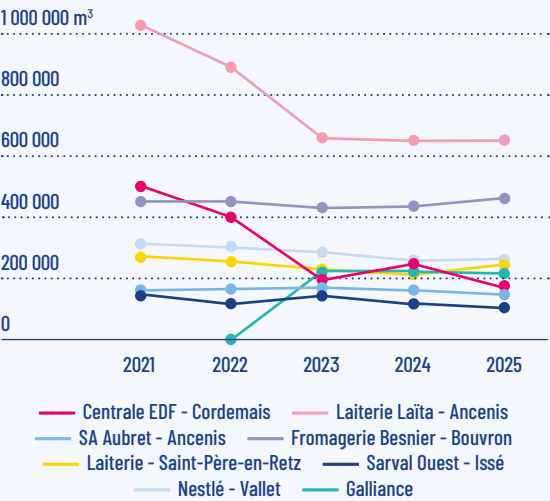
En 2025, la consommation moyenne annuelle d'un abonné domestique augmente par rapport à 2024 avec 85,3 m³.



Les industriels

Les consommations supérieures à 100 000 m³ ont globalement diminué en 2025 (-3%).

La consommation de la centrale électrique de Cordemais diminue (- 60 000 m³) tandis que celle de la laiterie de Saint-Père-en-Retz augmente (+ 49 000 m³).



Échanges avec les collectivités voisines d'atlantic'eau

Pour couvrir ses besoins en eau et en complément des unités de production du territoire, atlantic'eau s'approvisionne auprès de collectivités voisines. En contrepartie, le syndicat soutient les besoins en eau de ses partenaires.

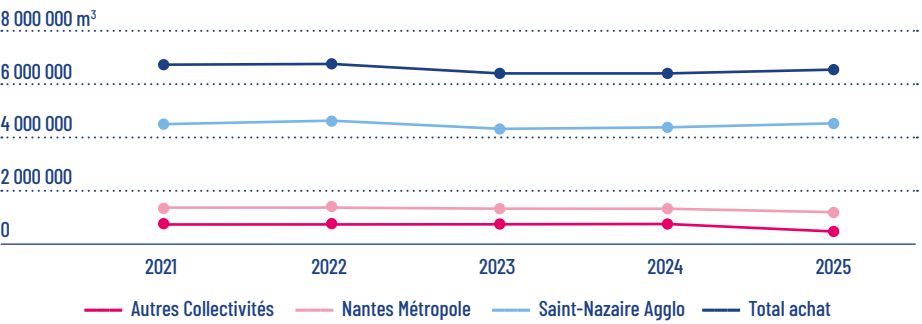
Achats d'eau

En 2025, les achats d'eau ont permis de couvrir 15,5% des besoins des consommateurs. 6,2 millions de m³, répartis sur 73 points d'échange, ont été achetés, dont 4,5 Mm³ à

Saint-Nazaire Agglo et 1,2 Mm³ à Nantes Métropole.

Le volume global acheté est en baisse par rapport à 2024 (-3 %).

Volumes achetés aux collectivités voisines

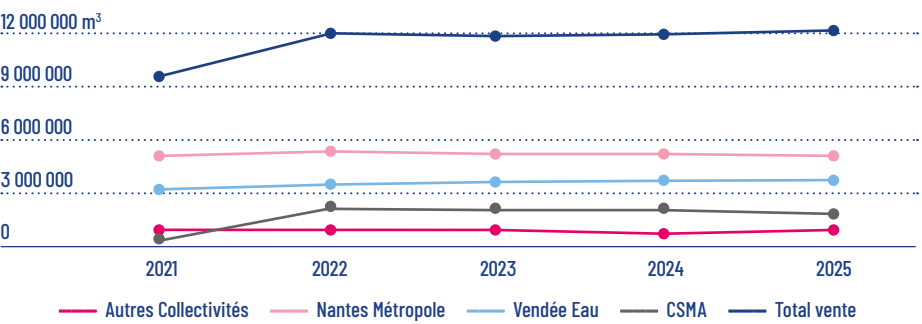


Ventes d'eau

Les ventes d'eau représentent 12,1 millions de m³ en 2025 (+1% par rapport à 2024) et s'opèrent sur un peu plus de 70 points de comptage.

Ces volumes sont principalement à destination de Nantes Métropole pour 5,2 Mm³, Vendée Eau pour 3,8 Mm³ et Clisson Sèvre et Maine Agglo (CSMA) pour 2,3 Mm³.

Volumes vendus aux collectivités voisines



Les volumes présentés et vendus à CSMA avant 2022 ne comportent que les volumes vendus à la Ville de Clisson, avant la prise de compétence distribution par CSMA.

La distribution d'eau potable

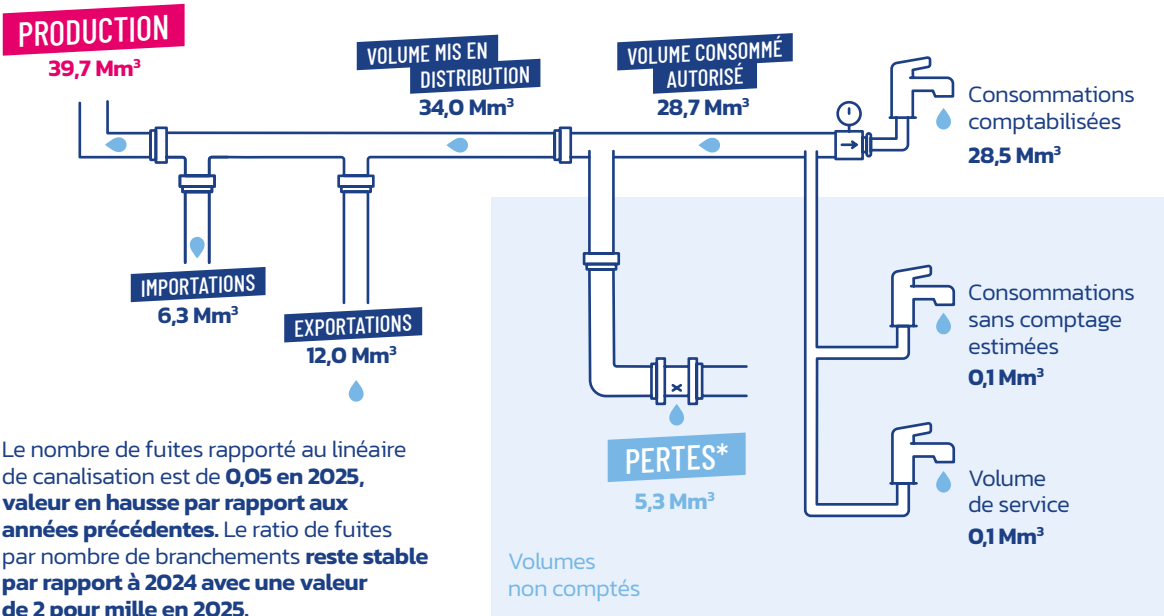


La performance du réseau

La performance hydraulique met en évidence les pertes en eau sur le réseau de distribution. Elle est mesurée par les 3 indicateurs suivants : le rendement de réseau, l'indice linéaire de pertes (ILP) et l'indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC). Ces indicateurs comparent le volume d'eau consommé par les usagers au volume d'eau introduit dans le réseau de distribution. Avec une valeur de **1,27 m³ par jour par km** pour l'ILP et une valeur de **88,5%** pour le rendement

de réseau, les résultats 2025 indiquent que le réseau de distribution est en bon état. L'ILP est d'ailleurs plus satisfaisant qu'en 2024. Des actions sont mises en œuvre en continu pour limiter les pertes en eau : la recherche de fuites, le renouvellement des réseaux, la sectorisation... De plus, les contrats d'exploitation fixent un objectif de performance hydraulique dont la valeur cible varie d'un secteur à un autre. Une pénalité est appliquée si elle n'est pas atteinte.

Performance du réseau (période de relèvement de 365 jours)



Le nombre de fuites rapporté au linéaire de canalisation est de **0,05 en 2025, valeur en hausse par rapport aux années précédentes**. Le ratio de fuites par nombre de branchements **reste stable par rapport à 2024 avec une valeur de 2 pour mille en 2025**.

* PERTES = fuites, précision des comptages et des estimations, consommations non autorisées

	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement du réseau de distribution (%)	88,2	88,3	88,6	88,7	88,5
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/j/km) – ILVNC – hors feeders	1,34	1,48	1,30	1,35	1,33
Indice linéaire de pertes (m³/j/km) – ILP – hors feeders	1,29	1,44	1,27	1,30	1,27
Nombre de fuites hors casses	1 110	1 151	972	919	972

La gestion des ouvrages de stockage

Atlantic'eau dispose de 104 réservoirs sur son territoire (réservoirs d'eau traitée des unités de production compris), dont 53 réservoirs sur tour (ou châteaux d'eau). Ces réservoirs peuvent faire l'objet de chantiers de rénovation, notamment pour garantir leur étanchéité. D'importants travaux ont été menés en 2025.

Rénovation du réservoir de Blain

Ce réservoir, d'une capacité de 2 000 m³, sert à alimenter toute la commune de Blain. Les travaux, d'un montant de 605 000 € HT, ont porté sur la réfection du génie civil et de l'étanchéité du réservoir, le renouvellement des canalisations et la mise aux normes des accès. Le chantier a pris fin à l'été 2025. La commune de Blain a ensuite confié la réalisation d'une fresque à l'artiste HEOL ART, permettant ainsi de mettre en valeur l'ouvrage.



Réhabilitation des réservoirs de Béré à Châteaubriant

Ces deux réservoirs, d'une capacité de 1 000 m³ chacun, approvisionnent en eau potable tout le centre-ville de Châteaubriant. Les travaux de rénovation se sont déroulés de janvier à juin 2025 pour le premier réservoir, et de juillet à novembre 2025 pour le deuxième réservoir. Cette organisation a permis de garantir la continuité de service pour l'alimentation en eau potable des usagers. Les travaux comprenaient le désamiantage des revêtements intérieurs et toitures ainsi que la réhabilitation du génie civil et des équipements hydrauliques. L'investissement de 960 000 € HT est intégralement porté par atlantic'eau.



Démolition du réservoir de Freigné

Vétuste et utilisé uniquement comme secours local, le château d'eau de Freigné, construit en 1958, nécessitait de gros travaux de réhabilitation. Aussi, atlantic'eau a procédé à sa démolition en juillet 2025, pour un montant total de travaux de 75 700 € HT.



Le patrimoine d'atlantic'eau

Pour assurer la pérennité du service d'eau potable, atlantic'eau rénove ou renouvelle ses infrastructures chaque année.

Le renouvellement du réseau

Chaque année, atlantic'eau programme et pilote le renouvellement du réseau sur l'ensemble de son territoire afin de le maintenir en bon état et d'en améliorer l'étanchéité.

Ainsi en 2025, sur les 10 439 km de réseaux du territoire d'atlantic'eau, ce sont 51,15 km qui ont été renouvelés, soit un taux moyen de renouvellement sur 5 ans de 0,51%.

	2023	2024	2025
Linéaire renouvelé en km	48,77	45,77	51,15
Taux de renouvellement des réseaux en %	0,60	0,53	0,51

Montant mandaté à fin 2025

16,1 M€ HT

Des travaux non programmables

Certaines opérations correspondent à des travaux non programmables, dont le financement peut être assuré tout ou partie par des tiers. Il s'agit principalement des extensions de réseau (habitations privées ou lotissements communaux), des travaux d'urgence ou encore des opérations préalables aux travaux de voirie sous maîtrise d'ouvrage départementale ou communale.

Montant mandaté à fin 2025

1,2 M€ HT

Les travaux sur les ouvrages

Ces travaux s'inscrivent dans le programme annuel d'investissement mis en œuvre par atlantic'eau et visent à assurer la sécurisation et la modernisation de ses unités de production et ouvrages de stockage, tout en répondant aux grands enjeux de qualité de l'eau et de performance hydraulique.

Montant mandaté à fin 2025

7,4 M€ HT

Indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale

D'une valeur de 119,8/120, il traduit :

- Une très bonne connaissance du réseau au travers d'un SIG (système d'information géographique) gérant le plan ainsi que l'inventaire des réseaux (diamètre, âge, matériau,...) et de ses éléments (vannes, ventouses,...) de façon régulière et organisée,
- Une programmation pluriannuelle des travaux de renouvellement.

Service à l'abonné : qualité et équité

Assurer la continuité du service 24h/24 et garantir l'égalité des usagers devant le service, tels sont les engagements d'atlantic'eau inscrits dans le règlement de service.

Facturation du service

Le service public d'eau couvre plusieurs prestations. La première est la fourniture d'eau potable au robinet. La consommation est facturée semestriellement et comprend :

- une part abonnement fixe, facturée d'avance par semestre,
- une part consommation variable en fonction de la consommation mesurée lors de la relève annuelle des compteurs d'eau.

Les prix unitaires sont les mêmes pour tous les abonnés. L'assainissement, les redevances agence de l'eau et la TVA (5,5 %) sont facturés conjointement.

Les autres prestations, telles que la réalisation de branchements neufs ou la vérification du bon fonctionnement du compteur, sont facturées sur la base d'un bordereau de prix unique établi à l'échelle du territoire d'atlantic'eau. Ainsi un branchement est facturé au même tarif pour chaque usager, quelle que soit sa commune.

Mensualisation :

58 %

des abonnés ont choisi la mensualisation en 2025. Ils ne reçoivent qu'une seule facture annuelle de régularisation. La mensualisation contribue à la lutte contre les impayés en facilitant la gestion du budget des ménages.

Détail d'une facture-type au 1^{er} janvier 2026

atlantic'eau
service public de l'eau potable

FACTURE

Contact de votre service abonné :
Saur, STGS ou Veolia

N° de contrat XXXX			Facture n°XXXX					
Informations techniques								
N° de compteur	Diamètre	Volume consommé						
XXXX	15 mm	100 m³						
Votre facture en détail								
	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux de TVA (%)	Montant (€ TTC)				
Distribution de l'eau								
1 Abonnement (part atlantic'eau)	39,71	39,71	5,50	41,89				
2 Consommation (part atlantic'eau)	1,61	169,20	5,50	203,83				
Organismes publics								
3 Consommation d'eau potable (agence de l'eau)	0,32	36,40	5,50	40,51				
4 Performance des réseaux d'eau potable (agence de l'eau)	0,0225	2,70	5,50	2,85				
5 Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	0,0270	3,24	5,50	3,42				
Montant total TTC				292,5 €				

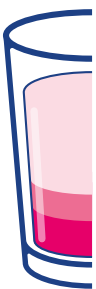
1 Part Fixe d'abonnement annuelle
Modulée selon le diamètre du compteur

2 Part Consommation d'eau
Grille tarifaire à 2 tranches en fonction du volume annuel consommé

3 Part Redevance pour la Consommation d'eau potable
(agence de l'eau)

4 Part Redevance pour la Performance des réseaux d'eau potable
(agence de l'eau)

5 Part Redevance pour le Prélèvement sur la ressource en eau
(agence de l'eau)



Décomposition d'une facture d'eau de 120 m³ au 1^{er} janvier 2026

120 m³

66 % consommation d'eau potable
14 % abonnement
20 % taxes et redevances



Recouvrement des factures

Les abonnés disposent d'un délai de 15 jours à la réception de la facture pour s'en acquitter auprès de l'exploitant du service d'eau.

Ce dernier reverse ensuite à la collectivité l'intégralité des recettes d'abonnement et de consommation d'eau potable dans les conditions prévues au contrat d'exploitation.

L'évolution des impayés à l'échelle du territoire d'atlantic'eau

	2023	2024	2025
Taux d'impayés N-1 en %	1,29	1,03	0,85
Montant TTC admis en non valeur ou en créance éteinte (tous exercices confondus) au cours de l'année N en euros	85 239	130 591	62 651

Le taux d'impayés de **0,85 %** mesure le montant des factures restant impayées (dossiers Banque de France, liquidations judiciaires...) auprès des délégataires au 31/12/2025 sur le montant total facturé en 2024.

Par ailleurs, en 2025, atlantic'eau a renoncé à recouvrer 62 651 € TTC (tous exercices confondus) au titre des admissions en non-valeur ou créances éteintes (suite à des décisions juridiques extérieures ou recouvrements infructueux).

Le montant total restant à recouvrer, tous exercices confondus, atteint ainsi la somme de 525 538 € TTC au 31 décembre 2025. Il était de 594 383 € TTC à fin 2024.



Mesures sociales

Atlantic'eau mène une politique basée sur la solidarité et la proximité vis-à-vis des usagers.

Dans ce cadre, des mesures à portée sociale sont déployées par la collectivité et ses exploitants, notamment :

- La désignation d'un référent solidarité/précarité par chaque exploitant, formé à la prise en charge des publics en situation de précarité
- La mise en place d'un accueil local dans les mairies volontaires en période de facturation
- L'accompagnement des usagers en difficulté vers les structures sociales de proximité
- L'aide à la gestion du budget des ménages via la mise en place de la mensualisation, du prélèvement semestriel ou encore d'échéanciers
- La distribution en agence de kits d'économies d'eau aux personnes en difficulté.

Ces mesures ont été présentées aux représentants des associations de consommateurs à l'occasion de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL), réunie le 22 octobre 2025.

BON À SAVOIR

La directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, transposée en droit français fin 2022, a précisé la notion de **droit d'accès à l'eau** et les obligations qui en découlent pour les services publics d'eau potable.

En premier lieu, un diagnostic territorial doit être établi afin d'identifier les personnes qui ne disposent pas d'un accès à l'eau suffisant sur le territoire. Pour élaborer ce diagnostic, atlantic'eau a notamment transmis un questionnaire à l'ensemble de ses adhérents (communes et EPCI) à l'automne 2025.



Autres indicateurs de la relation aux abonnés

Réclamations

Les réclamations peuvent porter sur la qualité de l'eau (odeur, goût, couleur), la qualité de service (pression, fuite avant compteur, travaux...), ou encore la facturation (m³ facturés, paiement...).

Réclamations	2023	2024	2025
Taux de réclamations écrites pour 1 000 abonnés	1,19	1,34	1,53
Nombre de réclamations	302	346	400*

* reçues par les délégataires : 326
reçues par atlantic'eau : 74

Interruptions de service non programmées

Les interruptions non programmées concernent les coupures d'eau (interruption totale de la fourniture d'eau) liées au fonctionnement du réseau public pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Il s'agit le plus souvent d'une fuite sur le réseau, plus rarement d'un problème de qualité d'eau. La fréquence des interruptions 2025 est de **2,3 pour 1 000 abonnés**, ce qui traduit un service de bonne qualité.

Interruptions de service	2023	2024	2025
Fréquence des interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés	2,0	1,8	2,3
Nombre d'interruptions de service non programmées	497	443	568

Fuites après compteurs

La loi Warsmann permet à l'abonné d'obtenir un plafonnement de sa facture à hauteur de deux fois sa consommation moyenne si une consommation anormale est observée à son domicile.

Le bénéficiaire doit toutefois préciser la localisation et la nature de la fuite et fournir un justificatif de réparation réalisée par un professionnel de plomberie.

Atlantic'eau a voté des conditions plus favorables que la loi en étendant ces dispositions à tous types de locaux. D'autre part, atlantic'eau applique un tarif fuite aux surconsommations dues à des fuites sur les appareils ménagers et les équipements sanitaires ou de chauffage.

Volumes fuites en m³	2023	2024	2025
Volume accordé au tarif fuite	38 313	49 924	31 553
Volume abandonné pour fuite	376 849	518 141	554 264

Ces volumes ont ainsi conduit à une réduction des montants facturés de 835 099 € en 2025.





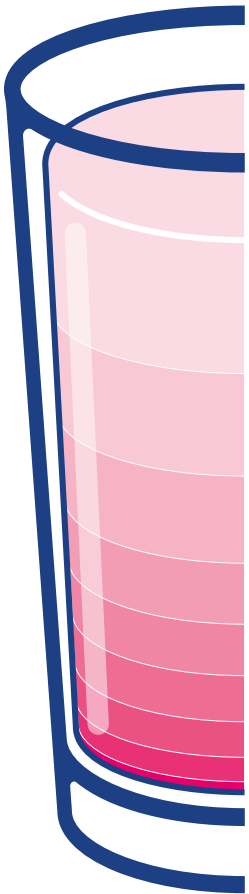
Communication auprès
du grand public

Conformément à son engagement de transparence, atlantic'eau communique régulièrement sur les politiques publiques menées, et notamment sur les résultats des analyses réalisées dans le cadre de son programme de recherche et développement. Acteur reconnu pour ses actions en faveur de l'eau et son expertise, ses élus sont régulièrement sollicités par les médias locaux et nationaux pour intervenir sur les sujets liés à la qualité, au prix ou encore à la sécurisation de l'alimentation en eau potable.



La mutualisation des moyens permet à atlantic'eau
de maîtriser les tarifs tout en répondant à ses besoins
d'investissements.

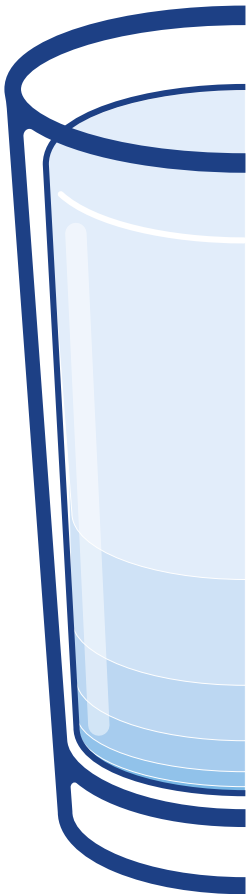
Bilan financier 2025
Section exploitation



Dépenses du service
eau potable

65 914 923 €

- 14 332 150 €
Achats SAEP
Vignoble-Grandlieu
- 14 263 854 €
Distribution/Transport
- 11 694 111 €
Opérations transfert
entre sections
- 8 278 144 €
Production
- 6 675 877 €
Frais de gestion
- 5 369 814 €
Autofinancement
investissement
- 2 934 810 €
Travaux de branchements
- 1 292 058 €
Achats collectivités voisines
- 1 074 105 €
Remboursement d'emprunts



Recettes du service
eau potable

65 914 923 €

- 46 018 704 €
Abonnements
et consommations
- 7 628 071 €
Ventes collectivités voisines
- 4 878 995 €
Opérations transfert
entre sections
- 4 346 621 €
Travaux exploitation
- 2 742 459 €
Autres recettes
- 300 073 €
Émissions titres impayés

Le paiement des factures d'eau potable par les abonnés représente 70 % des recettes, les ventes d'eau en gros aux collectivités voisines 11,6 %.

Les achats d'eau en gros représentent 25,8 % des dépenses, dont 18,6 % pour le seul achat au SAEP Vignoble-Grandlieu.

La rémunération des délégataires (Saur, STGS, Veolia) représente 32,9 % des charges de fonctionnement du service.

5,4 millions d'euros, soit 8,1 % des dépenses, sont affectés à l'autofinancement des investissements : renouvellement et extensions des réseaux, rénovation des ouvrages.

Les opérations de transfert entre sections représentent l'amortissement annuel des biens et des subventions d'atlantic'eau.

*Les données présentées ci-dessus prennent en compte les écritures liées aux rattachements au budget 2025.

Financement du service

Endettement

Encours

L'encours de la dette d'atlantic'eau au 31 décembre 2025 est de 42,6 M€, en augmentation de 49% par rapport à 2024. Il représente ainsi 163 € par abonné contre 111 € en 2024.

Répartition des emprunts :

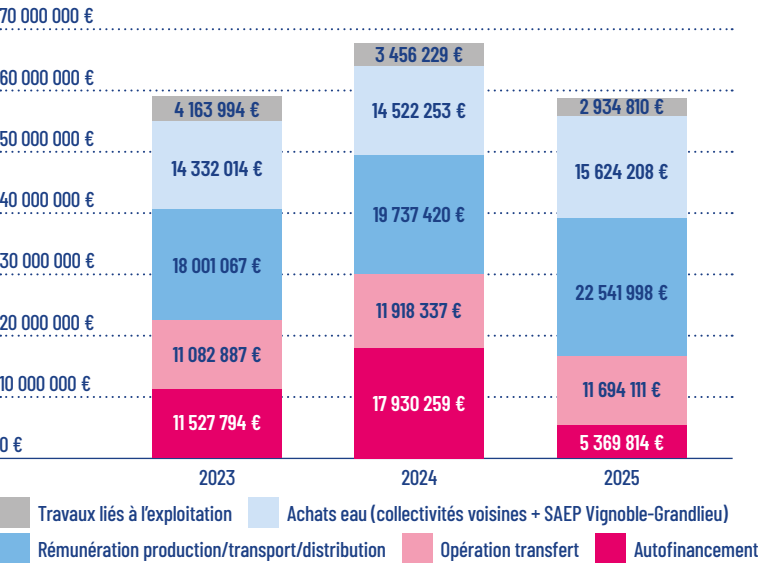
- travaux pour 42 M€,
- locaux pour 0,6 M€.

Durée d'extinction

La durée d'extinction de la dette d'atlantic'eau est de **2,6 ans** contre 1,1 en 2024.

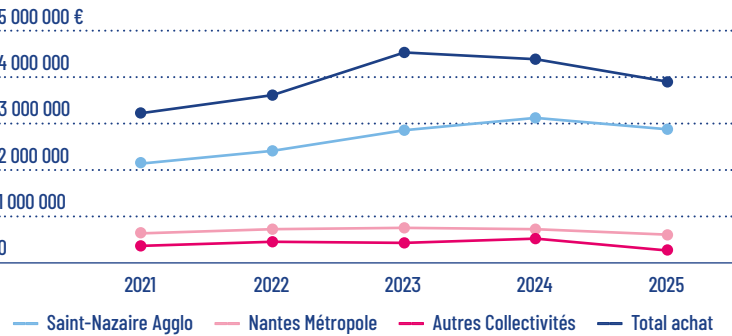
La durée d'extinction de la dette représente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser les emprunts contractés si la totalité de l'autofinancement était consacrée à ce remboursement. Il correspond à l'encours de la dette divisé par le montant de l'épargne brute annuelle.

Évolution des dépenses d'exploitation de 2023 à 2025

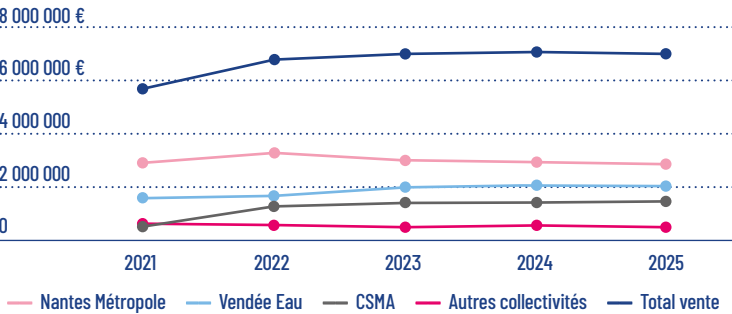


La diminution globale des dépenses en 2025 s'explique par une baisse de l'autofinancement, à mettre en lien avec l'emprunt de 17,4 M€ contracté par atlantic'eau en fin d'année 2024. Néanmoins, les dépenses liées à la rémunération des délégataires et aux achats d'eau connaissent une augmentation en 2025.

Frais d'achat d'eau auprès des collectivités voisines



Recettes des ventes d'eau aux collectivités voisines



Tarifs au 1^{er} janvier 2026

Les tarifs du service public d'eau potable prennent en compte les dépenses quotidiennes pour la production, le transport et la distribution de l'eau potable ainsi que le coût de renouvellement et d'entretien des ouvrages de distribution. Ces recettes permettent également de rembourser l'emprunt contracté en 2024 par atlantic'eau pour assurer le financement des investissements structurants (nouvelles unités de production, travaux de sécurisation de la liaison Vigneux-de-Bretagne - Rouans).

Dans un contexte de forte inflation, le comité syndical d'atlantic'eau maintient la trajectoire d'évolution tarifaire sur la consommation d'eau potable engagée en 2024.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2026, les tarifs de consommation d'eau potable s'élèvent à 1,61 € HT/m³ pour la tranche 1 (0 à 200 m³/ an) et à 1,72 € HT/m³ pour la tranche 2 (à partir de 201 m³/ an).

En tenant compte des redevances appliquées par l'agence de l'eau, le tarif de l'eau 2026 s'établit à 2,44 € TTC par m³ sur la base d'une facture de 120 m³, soit une augmentation de 16 centimes par m³ par rapport au tarif 2025.

Décomposition du tarif au 1^{er} janvier 2026 (diamètre compteur 15 mm)

	Facture 30 m³	Facture 50 m³	Facture 90 m³	Facture 120 m³
Distribution de l'eau potable (part atlantic'eau)				
Abonnement	39,71€	39,71€	39,71€	39,71€
Consommation	48,30 €	80,50 €	144,90 €	193,20 €
Organismes publics (part agence de l'eau Loire-Bretagne)				
Consommation d'eau potable	9,60 €	16 €	28,8 €	38,4 €
Performance des réseaux d'eau potable	0,81€	1,35 €	2,43 €	3,24 €
Prélèvement sur la ressource en eau	0,68 €	1,13 €	2,03 €	2,70 €
TVA 5,5%	5,45 €	7,63 €	11,98 €	15,25 €
TOTAL	104,55 €	146,32 €	229,85 €	292,50 €

Comparatif du tarif 2026 avec les collectivités voisines

Le tarif varie d'une collectivité à l'autre. En effet, il dépend de plusieurs paramètres : le caractère rural ou urbain du territoire, la densité des abonnés, l'accès aux ressources, la technicité des filières de traitement, le niveau d'investissement et la politique tarifaire de la collectivité.

Les factures 2026 comparées correspondent à une consommation annuelle de 120 m³.

Redon Agglomération - Secteur ville Redon	348,34 €
Eau du Morbihan	274,80 €
Clisson Sèvre et Maine Agglo	260,80 €
Vendée Eau	233,40 €
Atlantic'eau	232,91 €
Cap Atlantique	213,19 €
Nantes Métropole	200,71 €
Saint-Nazaire Agglo	187,10 €

En Euros hors taxes et hors redevances



Annexe 1

Indicateurs réglementaires Décret du 2 mai 2007 (CGCT annexe V aux articles D2224-1 et suivants)

Indicateur	Code	atlantic'eau 2025
Nombre d'habitants desservis	D101.0	557 352
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1 ^{er} janvier N+1	D102.0	2,44 €
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	D151.0	1 jour ouvré
Conformité microbiologique de l'eau au robinet	P101.1	99,9 %
Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	P102.1	99,4 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	P103.2B	119,8/120
Rendement du réseau de distribution	P104.3	88,5 %
Indice linéaire des volumes non comptés	P105.3	1,33 m³/j/km
Indice linéaire de pertes en réseau	P106.3	1,27 m³/j/km
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	P107.2	0,51 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	P108.3	79 %
Fréquence des interruptions de service non programmées	P151.1	2,3 ‰
Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	P152.1	98,5 %
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	P153.2	2,62 an
Taux d'impayés sur les factures d'eau	P154.0	0,85 %
Taux de réclamations écrites	P155.1	1,53 ‰

Annexe 2

Information sur les contrats d'exploitation de distribution

Territoire	Rémunération distribution 2025 – € HT/Abonné
Région d'Ancenis	50,56 €*
Campbon-Sillon	57,24 €*
CCSE – Val Saint-Martin	54,40 €*
Grandlieu	51,02 €*
Pays de La Mée	73,01 €*
Région de Nort-sur-Erdre	42,93 €*
Pays de Retz	46,01 €*
Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois / Guémené-Penfao	45,04 €*
Vignoble	44,31 €*

Les niveaux de rémunérations constatés dépendent de la densité des abonnés sur le territoire et leur consommation, de la complexité technique de la distribution, ainsi que de l'ancienneté ou de la durée des contrats d'exploitation.

*Valeur provisoire

Annexe 3

Grille tarifaire Tarifs de base au 1^{er} janvier 2026

Tarifs de base (montants HT) Part fixe d'abonnement annuelle modulée selon le diamètre du compteur	
15 mm	39,71 €
20 mm	52,10 €
30 mm	108,24 €
40 – 50 mm	172,98 €
60 mm	302,44 €
80-100 mm	529,54 €
150 mm	928,56 €

Autres tarifs

Tarif Fuites	
0,79 €/m³	
Tarif dit « Herbage »	
Part fixe d'abonnement annuelle	33,31 €
Consommation	1,31 €/m³

Consommation	
0 – 200 m³/an	1,61 €/m³
au-delà de 201 m³/an	1,72 €/m³



Annexe 4

Productions sur le territoire d'atlantic'eau

Territoire/syndicat producteur	Unité de production	2023	2024	2025	Prix 2025*
Région d'Ancenis		5 344 157 m³	5 304 845 m³	5 402 093 m³	0,3882 €/m³
	Ile Delage (Ancenis)	5 343 895 m³	5 304 845 m³	5 367 016 m³	
	Les Feugas-St-Sulpice (Vallons-de-l'Erdre)	262 m³	0 m³	35 077 m³	
	Freigné (Vallons-de-l'Erdre)	0 m³	0 m³	0 m³	
SAEP de Vignoble-Grandlieu		21 529 091 m³	22 004 614 m³	23 099 700 m³	0,5111 €/m³
	Le Maupas (St-Philbert-de-Grandlieu)	101 174 m³	98 034 m³	136 837 m³	
	Basse-Goulaine	21 427 917 m³	21 906 580 m³	22 962 863 m³	
Région de Guémené-Penfao	Paimbu (Massérac)	817 172 m³	804 928 m³	937 186 m³	0,2978 €/m³
Région de Pontchâteau St-Gildas-des-Bois		1 473 259 m³	1 354 784 m³	1 397 486 m³	0,2978 €/m³
	Bovieux (Missillac)	49 044 m³	0 m³	0 m³	
	Trigodet (St-Gildas-des-Bois)	1 424 215 m³	1 354 784 m³	1 397 486 m³	
Pays de la Mée	Bonne-Fontaine (Soulvache)	1 765 126 m³	1 741 974 m³	1 913 084 m³	0,2592 €/m³
Région de Nort-sur-Erdre		5 600 227 m³	5 351 433 m³	5 613 111 m³	0,4023 €/m³
	Les Perrières (Saffré)	2 252 129 m³	2 287 800 m³	2 393 998 m³	
	Plessis-Pas-Brunet (Nort-sur-Erdre)	2 428 086 m³	2 306 385 m³	2 509 206 m³	
	La Janvrais (St-Mars-du-Désert)	920 012 m³	757 248 m³	709 907 m³	
Pays de Retz	Les Chaumes (Machecoul)	382 277 m³	448 389 m³	412 385 m³	0,4450 €/m³
Val Saint-Martin	Les Gâtineaux (St-Michel-Chef-Chef)	1 294 118 m³	1 063 500 m³	1 143 217 m³	1,0275 €/m³
	TOTAL	38 205 427 m³	38 074 467 m³	39 918 262 m³	

* Prix à l'échelle du contrat de délégation et comprenant les dépenses de fonctionnement et les redevances

Achats et ventes aux collectivités voisines d'atlantic'eau

Volumes achetés	2023	2024	2025	Tarif 2025
Saint-Nazaire Agglo	4 311 915 m³	4 384 151 m³	4 452 769 m³	0,65 €
Nantes Métropole	1 316 398 m³	1 269 817 m³	1 191 649 m³	0,56 €
Cap Atlantique	307 872 m³	335 730 m³	279 745 m³	0,66 €
Vendée Eau	38 865 m³	36 591 m³	30 818 m³	0,55 €*
Redon Agglomération	359 049 m³	297 173 m³	212 086 m³	0,72 €
Clisson Sèvre et Maine Agglo	31 399 m³	53 487 m³	32 483 m³	0,67 €*
Eau du Morbihan	17 860 m³	28 551 m³	23 752 m³	0,76 €
Autres Collectivités	3 224 m³	8 280 m³	6 236 m³	0,60 €
atlantic'eau	6 386 582 m³	6 413 780 m³	6 229 538 m³	

* tarif provisoire

Volumes vendus	2023	2024	2025	Tarif 2025
Nantes Métropole	5 172 673 m³	5 226 602 m³	5 183 123 m³	0,56 €
Vendée Eau	3 660 919 m³	3 707 908 m³	3 757 333 m³	0,55 €*
Clisson Sèvre et Maine Agglo	2 196 575 m³	2 188 426 m³	2 294 894 m³	0,67 €*
Syndicat Eau Anjou	394 352 m³	340 707 m³	370 743 m³	0,64 €
SIAEP de la Forêt du Theil	329 670 m³	356 851 m³	407 867 m³	0,61€
Eau du Morbihan	1 892 m³	1 873 m³	951 m³	0,76 €
Saint-Nazaire Agglo	115 334 m³	78 305 m³	55 092 m³	0,69 €
atlantic'eau	11 871 415 m³	11 900 672 m³	12 070 003 m³	

* tarif provisoire

(Région d') Ancenis

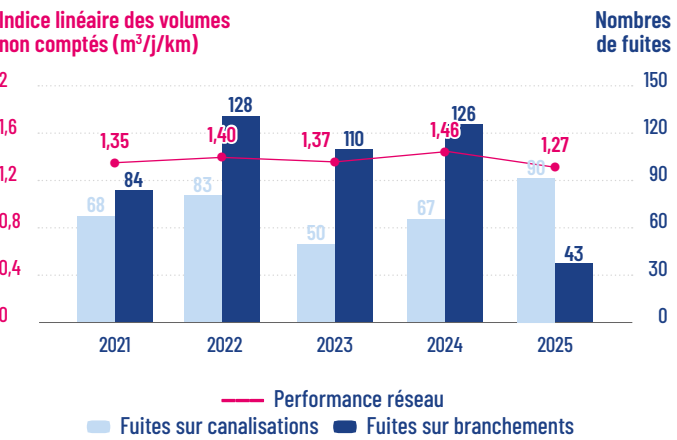
Schéma de distribution



Nombre d'abonnés

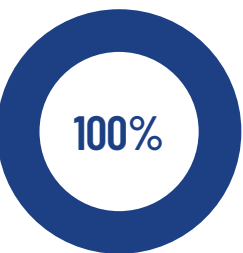
Communes	2024	2025
Ancenis-Saint-Géréon	5 967	6 042
Couffé	1 005	1 014
Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire	1 518	1 536
La Chapelle-Glain	396	406
La Roche-Blanche	508	523
Le Cellier	1 667	1 692
Le Pin	358	359
Loireauxence	3 457	3 520
Mésanger	2 012	2 051
Montrelais	370	377
Mouzeil	840	872
Oudon	1 703	1 734
Pannecé	579	573
Pouillé-les-Coteaux	422	434
Riaillé	1 059	1 069
Teillé	741	750
Vallons-de-l'Erdre	3 124	3 158
Vair-sur-Loire	2 077	2 097
TOTAL	27 803	28 207

Performances du réseau

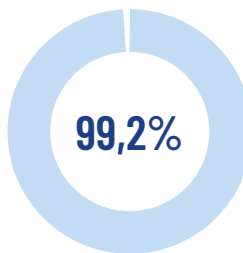


EN 2025

sur les eaux distribuées et traitées :



de conformité
microbiologique



de conformité
physico-chimique

EN 2025

Nombre d'abonnés

28 207

Nombre d'habitants

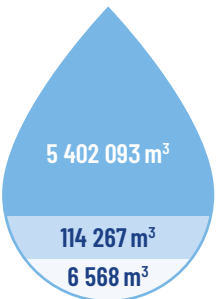
62 987

km de réseau hors feeder

1 447

Château d'eau de La Roche-Blanche

Bilan hydraulique du territoire



VOLUMES INTRODUITS

- par production sur le territoire
- par achat à des collectivités voisines
- par import depuis d'autres territoires d'atlantique'eau ou via le transport

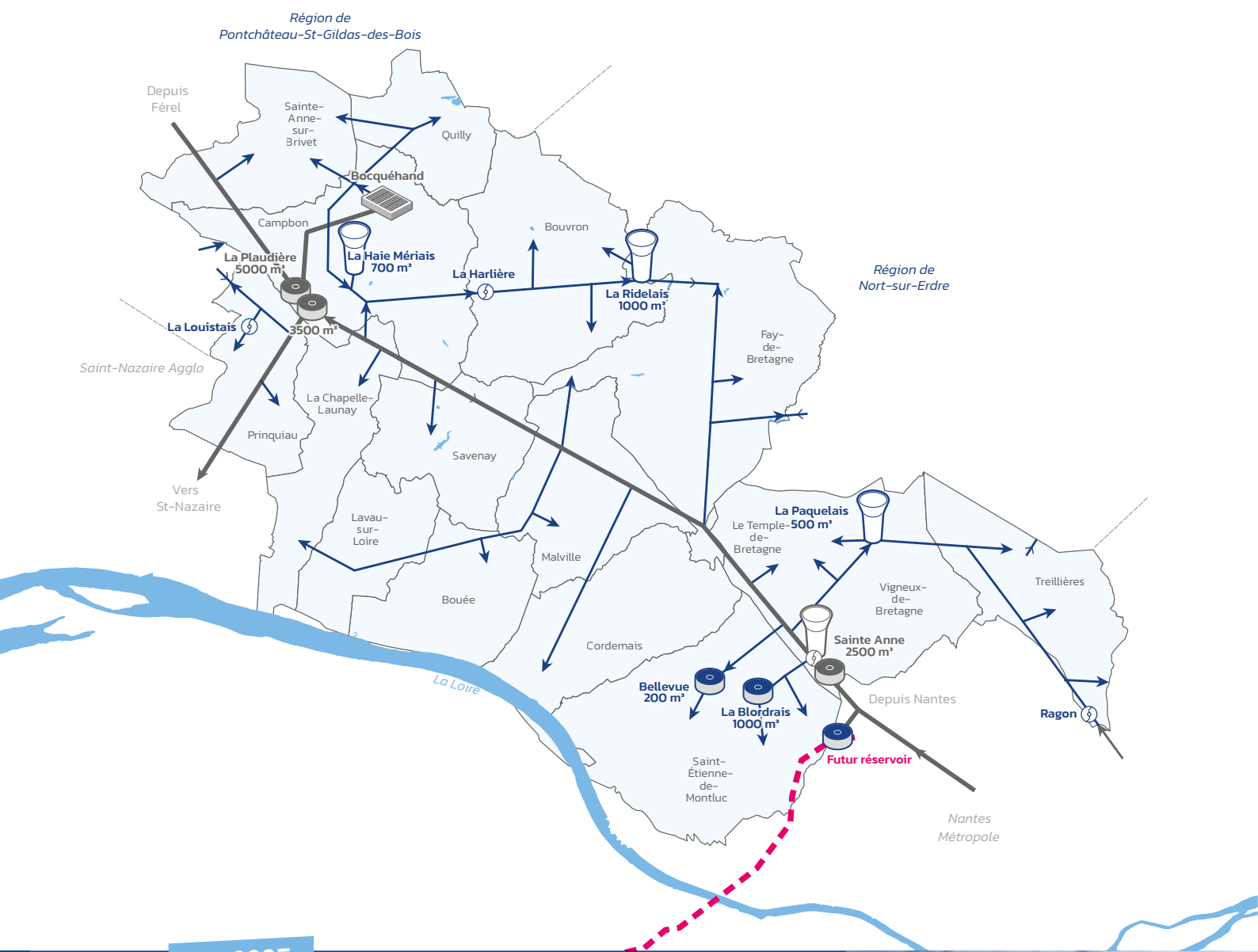


VOLUMES À DESTINATION

- des consommateurs
- des collectivités voisines
- d'autres territoires d'atlantique'eau

Campbon-Sillon

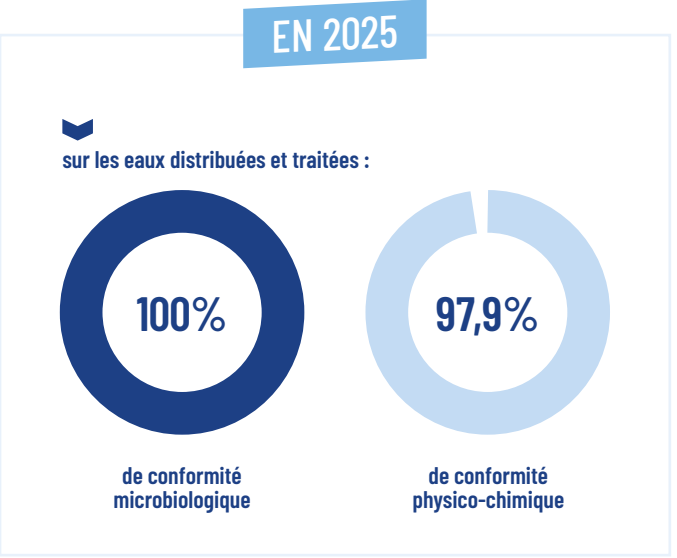
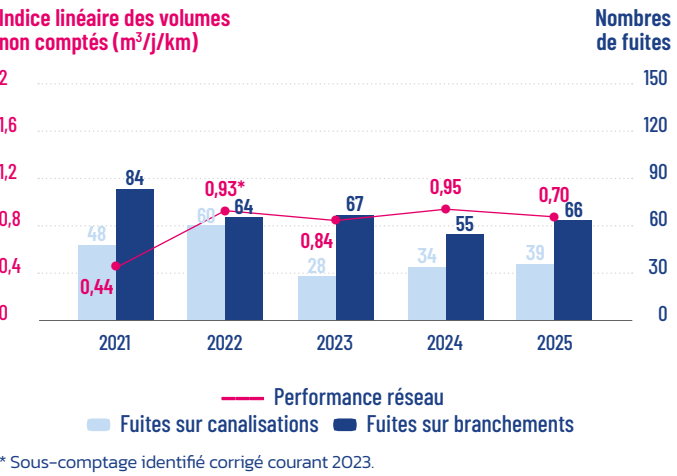
Schéma de distribution



Nombre d'abonnés

Communes	2024	2025
Bouée	449	453
Bouvron	1402	1434
Campbon	1784	1816
Cordemais	1621	1628
Fay-de-Bretagne	1657	1696
La Chapelle-Launay	1332	1353
Lavau-sur-Loire	380	385
Malville	1578	1588
Prinquiau	1444	1463
Quilly	675	675
Savenay	3889	3987
Sainte-Anne-sur-Brivet	1262	1284
Saint-Étienne-de-Montluc	3412	3439
Le Temple-de-Bretagne	810	856
Treillières	4316	4379
Vigneux-de-Bretagne	2762	2809
TOTAL	28 773	29 245

Performances du réseau



EN 2025

Nombre d'abonnés

29 245

Nombre d'habitants

70 345

km de réseau hors feeder

1 082

Château d'eau de la Paquelais
Vigneux-de-Bretagne

Bilan hydraulique du territoire

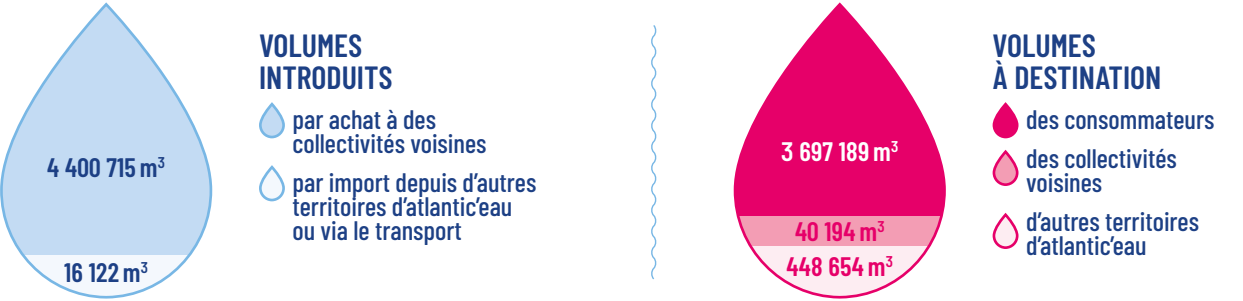
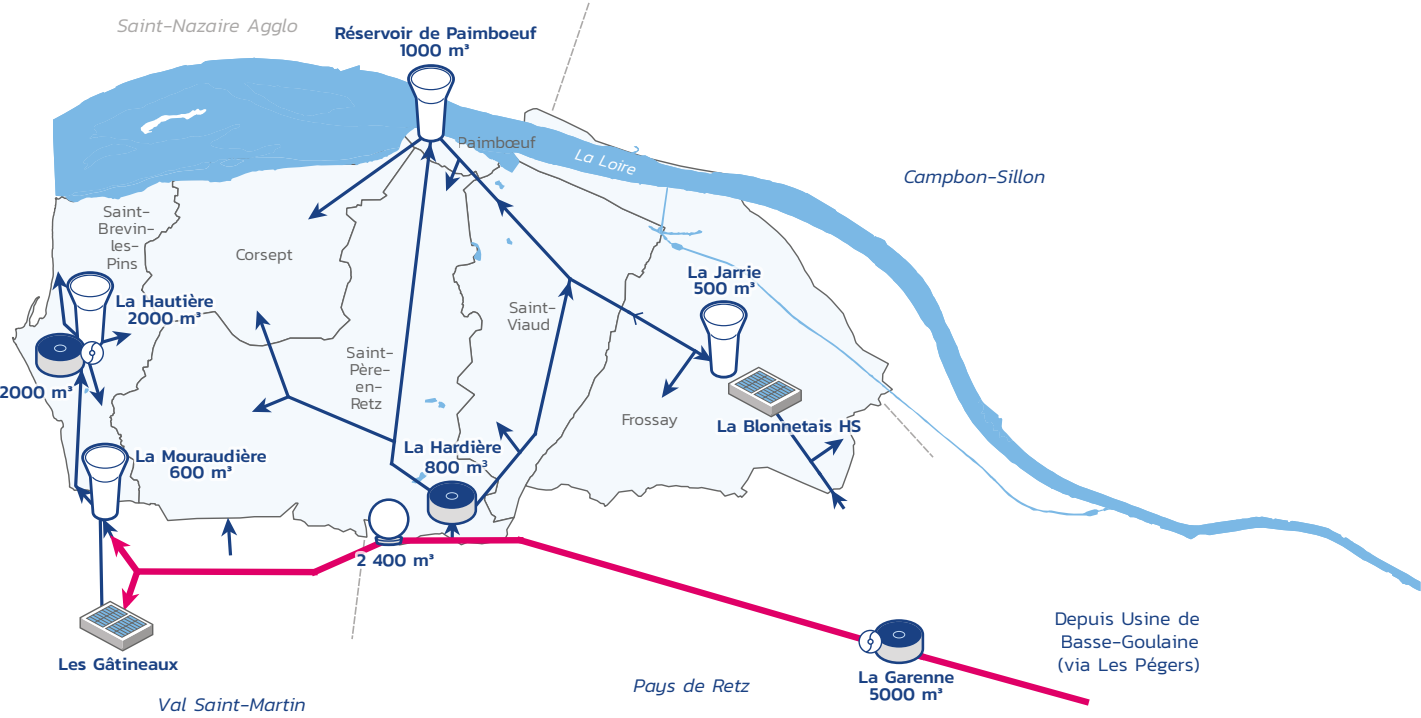


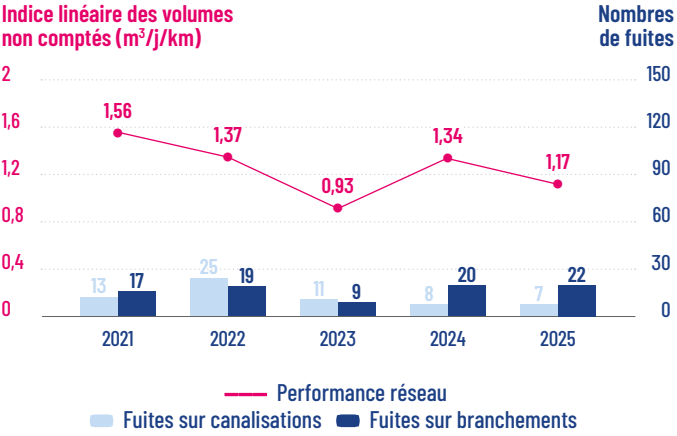
Schéma de distribution



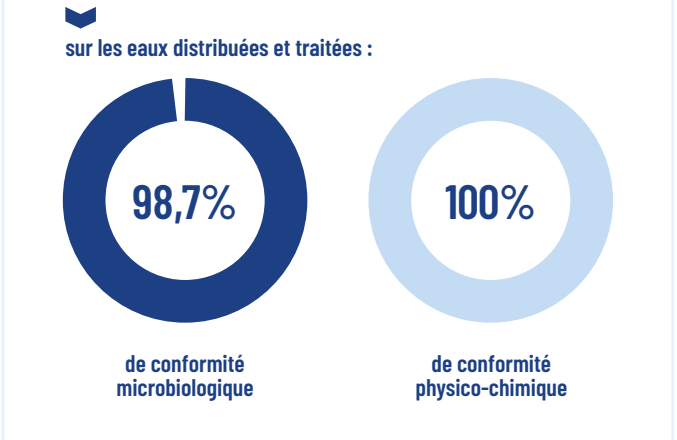
Nombre d'abonnés

Communes	2024	2025
Corsept	1 040	1 041
Frossay	1 332	1 343
Paimboeuf	1 620	1 615
Saint-Brévin	10 085	10 173
Saint-Père-en-Retz	2 210	2 257
Saint-Viaud	1 252	1 277
TOTAL	17 539	17 706

Performances du réseau



EN 2025



EN 2025

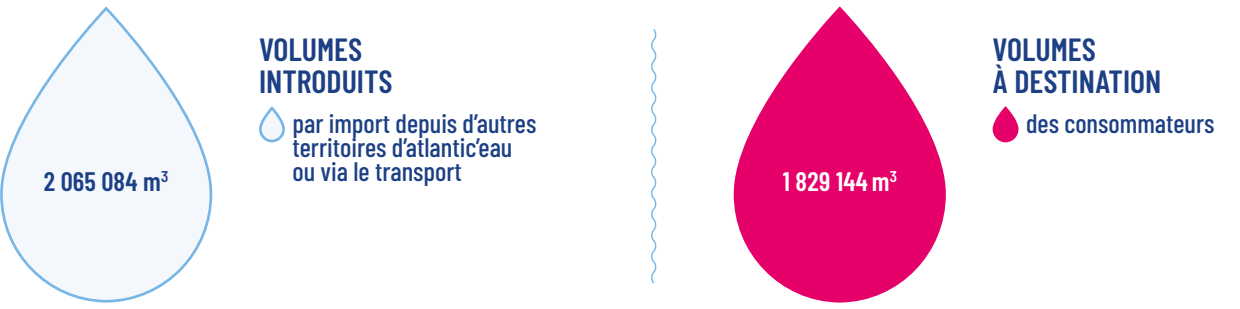
Nombre d'abonnés
17 706

Nombre d'habitants
32 110

km de réseau hors feeder
502

Réservoir de Paimboeuf

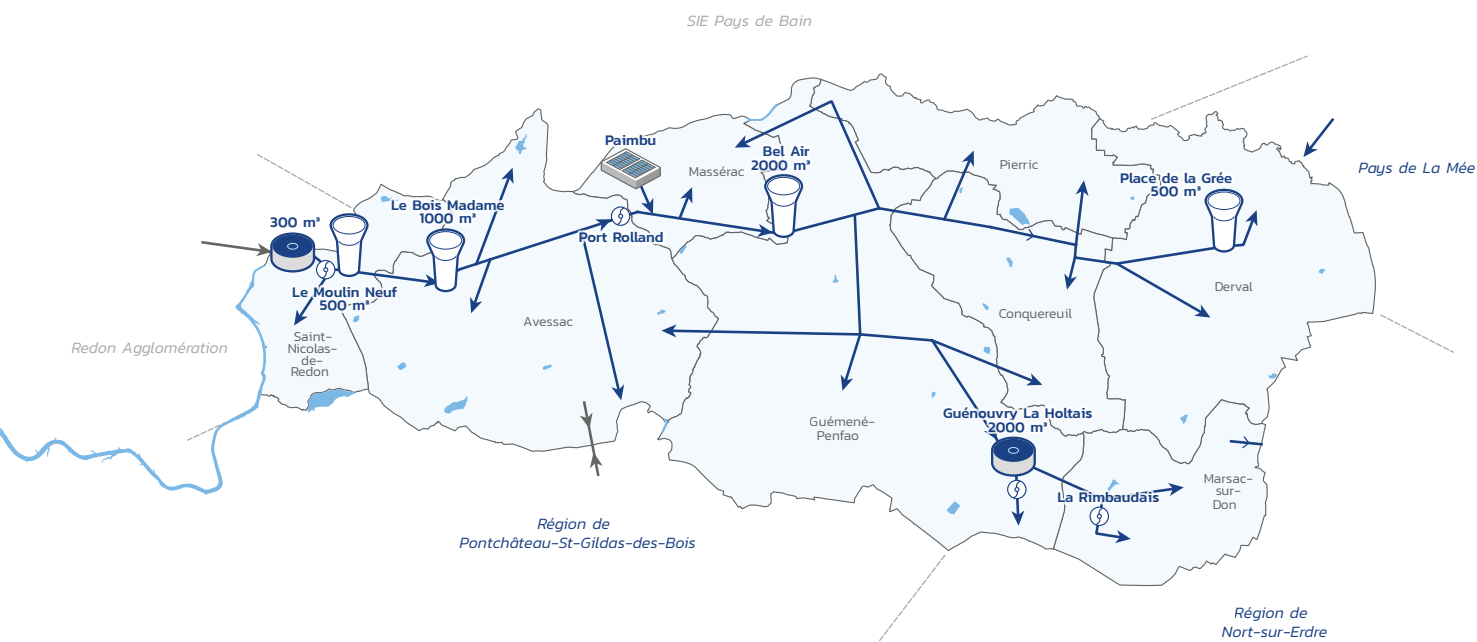
Bilan hydraulique du territoire



42

(Région de) Guémené-Penfao

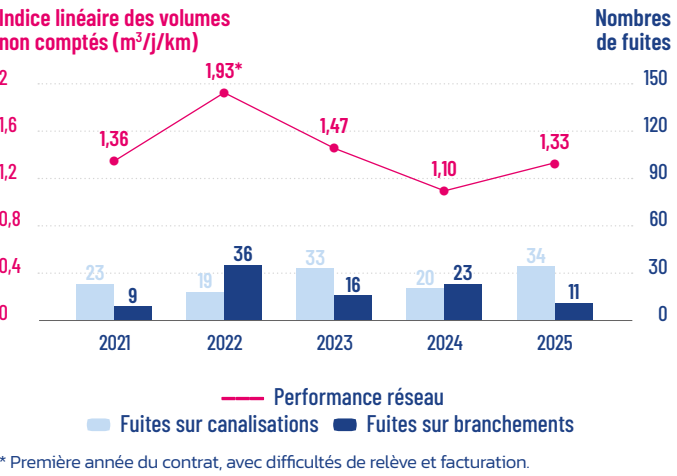
Schéma de distribution



Nombre d'abonnés

Communes	2024	2025
Avesac	1073	1089
Conquereuil	554	554
Derval	1679	1689
Guémené-Penfao	2728	2774
Marsac-sur-Don	741	767
Massérac	395	403
Pierric	496	516
Saint-Nicolas-de-Redon	1492	1557
TOTAL	9 158	9 349

Performances du réseau



EN 2025

sur les eaux distribuées et traitées :



EN 2025

Nombre d'abonnés

9 349

Nombre d'habitants

19 458

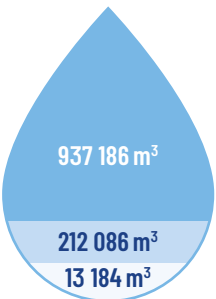
km de réseau hors feeder

575

Usine de Paimbu
Massérac



Bilan hydraulique du territoire



VOLUMES INTRODUITS

- par production sur le territoire
- par achat à des collectivités voisines
- par import depuis d'autres territoires d'atlantique'eau ou via le transport

937 186 m³

212 086 m³

13 184 m³



VOLUMES À DESTINATION

- des consommateurs
- d'autres territoires d'atlantique'eau

886 035 m³

215 m³

(Région de) Nort-sur-Erdre

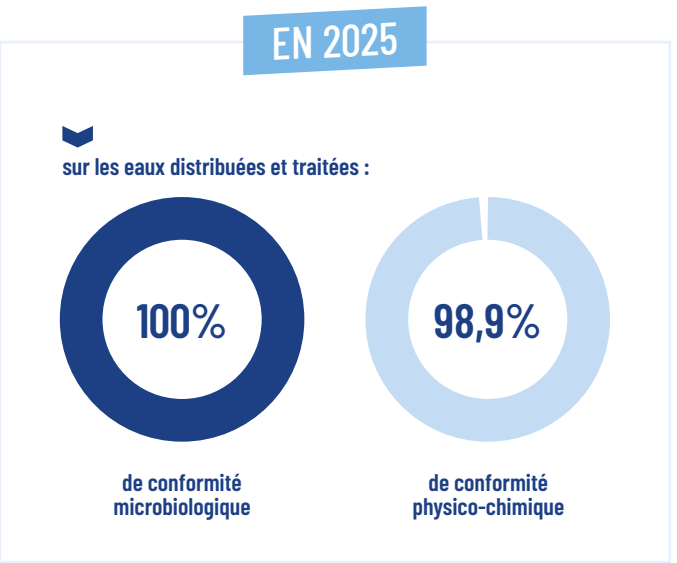
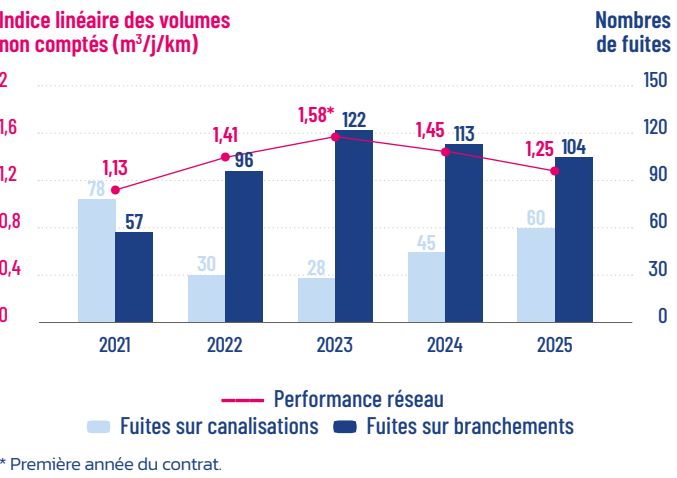
Schéma de distribution



Nombre d'abonnés

Communes	2024	2025
Abbaretz (secteur NORT)	618	614
Blain	4 620	4 650
Casson	985	989
Grandchamp-des-Fontaines	2 691	2 754
Héric	2 625	2 682
Jans	610	630
Joué-sur-Erdre	1 217	1 215
La Chevallerais	603	612
La Grigonnais	721	726
Le Gâvre	886	899
Les Touches	1 019	1 033
Ligné	2 146	2 183
Nort-sur-Erdre	4 174	4 216
Notre-Dame-des-Landes	961	995
Nozay	2 060	2 125
Petit-Mars	1 540	1 571
Puceul	503	508
Saffré	1 661	1 702
Saint-Mars-du-Désert	2 241	2 280
Sucé-sur-Erdre	3 193	3 225
Trans-sur-Erdre	445	456
Treffieux	457	461
Vay	907	953
TOTAL	36 883	37 479

Performances du réseau



EN 2025

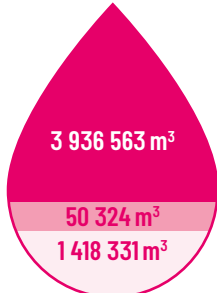
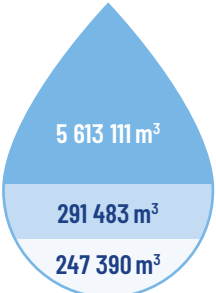
Nombre d'abonnés
37 479

km de réseau hors feeder
1 635

Nombre d'habitants
90 057

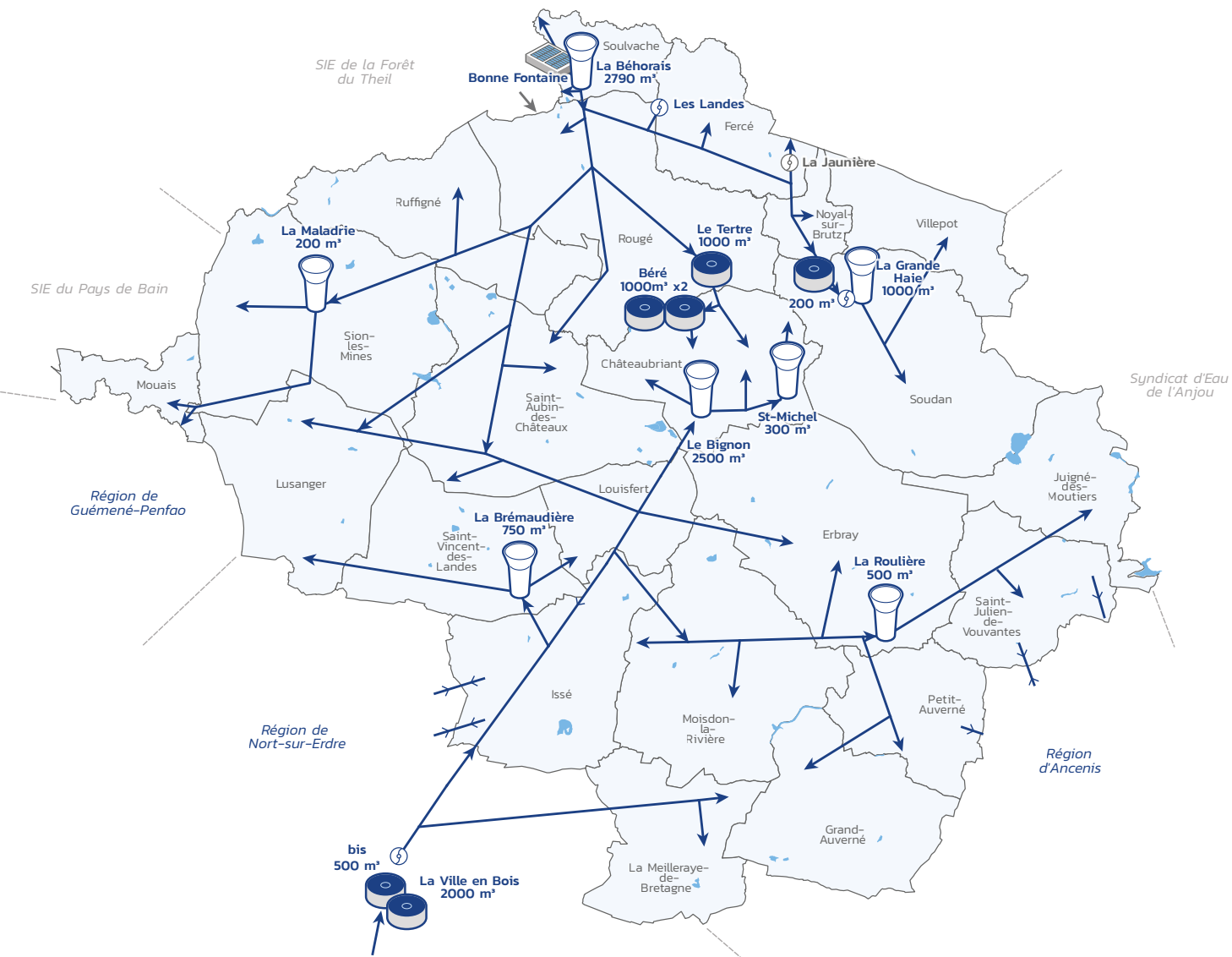
Château d'eau Le Grand Moulin
Blain

Bilan hydraulique du territoire



Pays de La Mée

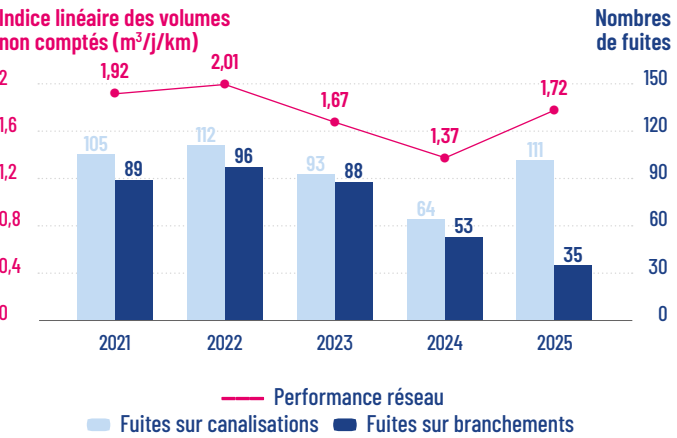
Schéma de distribution



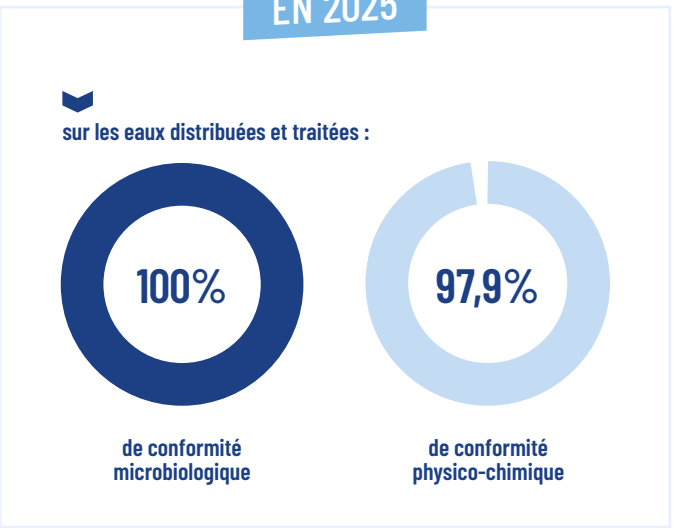
Nombre d'abonnés

Communes	2024	2025
Abbaretz (secteur de La Mée)	357	365
Erbray	1333	1355
Fercé	223	223
Issé	895	902
Juigné-les-Moutiers	169	170
La Meilleraye-de-Bretagne	720	731
Le Grand-Auverné	386	400
Le Petit-Auverné	187	192
Louisfert	429	441
Lusanger	506	514
Moisdon-la-Rivière	968	979
Mouais	189	192
Noyal-sur-Brutz	232	242
Rougé	1019	1018
Ruffigné	333	337
Saint-Aubin-des-Châteaux	791	793
Saint-Julien-de-Vouvantes	428	432
Saint-Vincent-des-Landes	665	680
Sion-les-Mines	887	906
Soudan	906	922
Soulvache	183	195
Villepot	301	306
Châteaubriant	5 585	5 703
TOTAL	17 692	17 998

Performances du réseau



EN 2025



EN 2025

Nombre d'abonnés

17 998

Nombre d'habitants

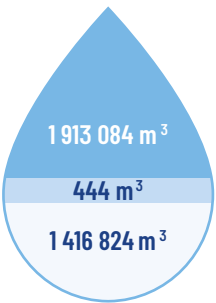
39 254

km de réseau hors feeder

1 157

Château d'eau La Grande Haie
Soudan

Bilan hydraulique du territoire



VOLUMES INTRODUITS

- par production sur le territoire
- par achat à des collectivités voisines
- par import depuis d'autres territoires d'atlantique'eau ou via le transport

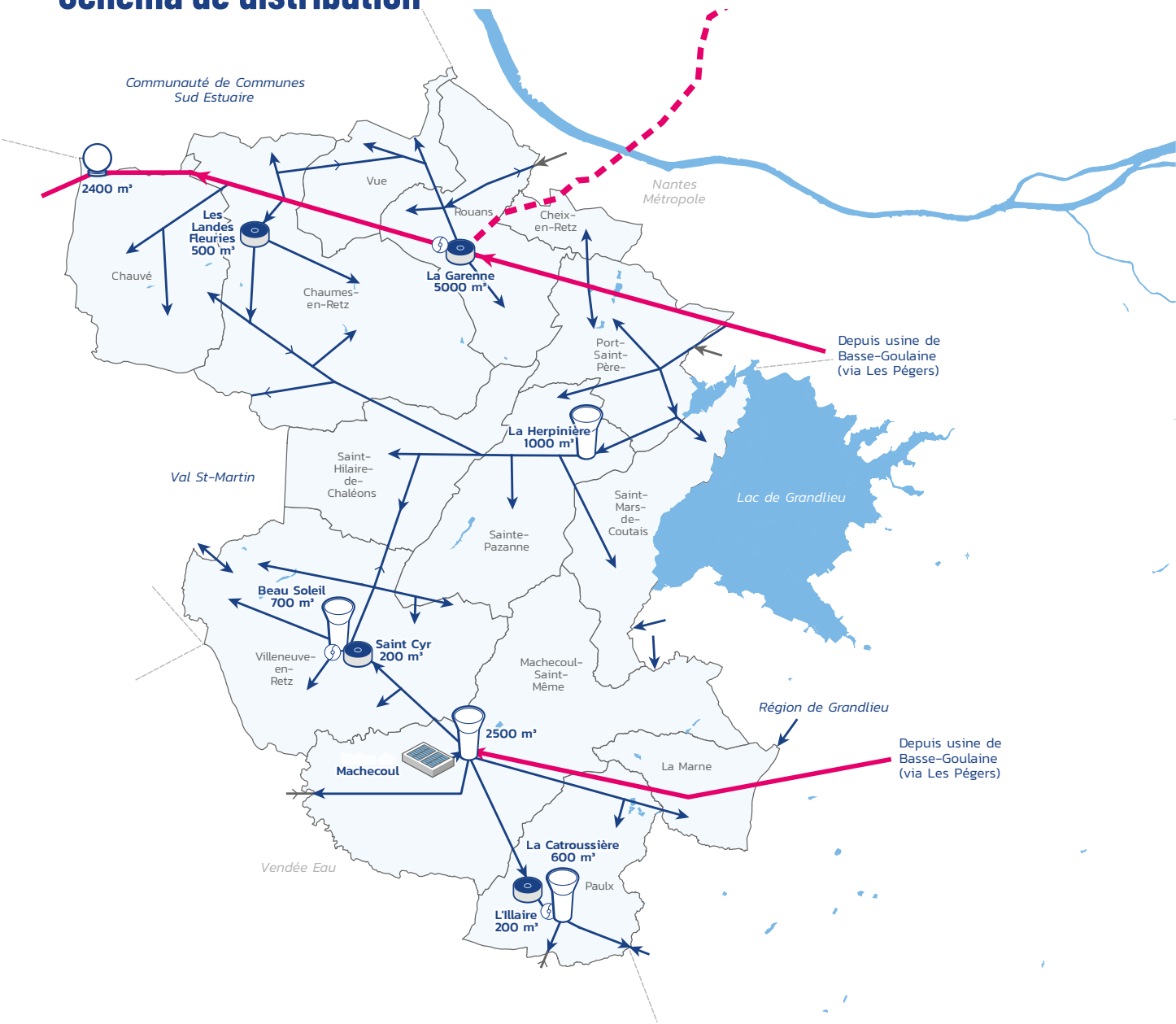


VOLUMES À DESTINATION

- des consommateurs
- des collectivités voisines
- d'autres territoires d'atlantique'eau

Pays de Retz

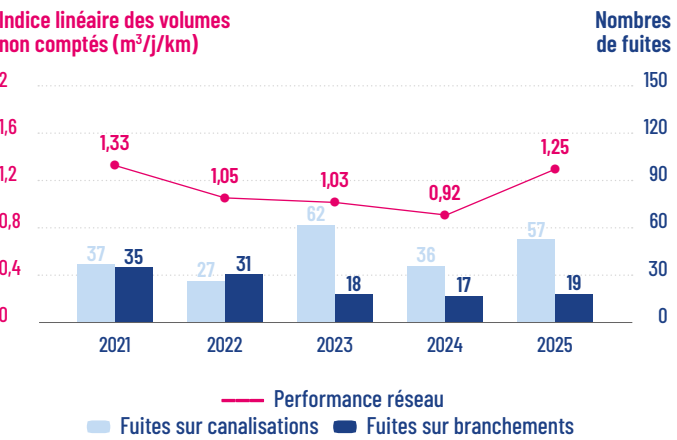
Schéma de distribution



Nombre d'abonnés

Communes	2024	2025
Chaumes-en-Retz	3 501	3 561
Chauvé	1 375	1 386
Cheix-en-Retz	474	484
La Marne	738	745
Machecoul-Saint-Même	3 620	3 732
Paulx	806	835
Port-Saint-Père	1 345	1 383
Rouans	1 349	1 406
Sainte-Pazanne	2 997	3 111
Saint-Hilaire-de-Chaléons	1 301	1 098
Saint-Mars-de-Coutais	1 089	1 132
Villeneuve-en-Retz	2 474	2 548
Vue	755	781
Bout de conduite	16	20
TOTAL	21 840	22 222

Performances du réseau



EN 2025

sur les eaux distribuées et traitées :



EN 2025

Nombre d'abonnés

22 222

Nombre d'habitants

49 524

km de réseau hors feeder

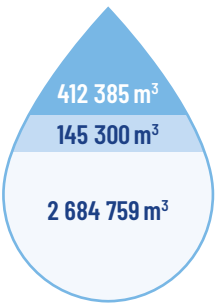
967

Château d'eau de la Catroussière Paulx

Bilan hydraulique du territoire

VOLUMES INTRODUITS

- par production sur le territoire
- par achat à des collectivités voisines
- par import depuis d'autres territoires d'atlantique'eau ou via le transport



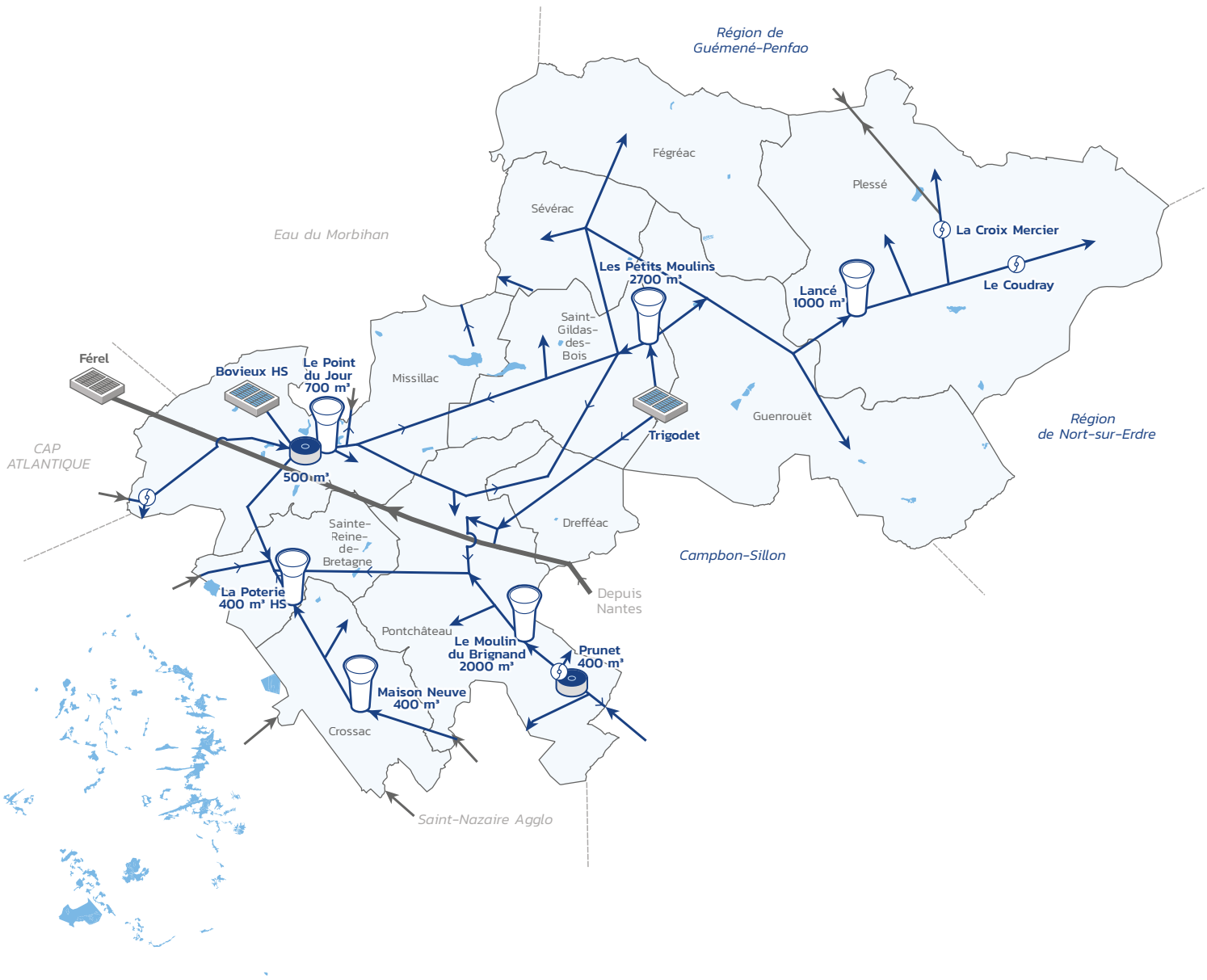
VOLUMES À DESTINATION

- des consommateurs
- des collectivités voisines
- d'autres territoires d'atlantique'eau



(Région de) Pontchâteau - Saint-Gildas-des-Bois

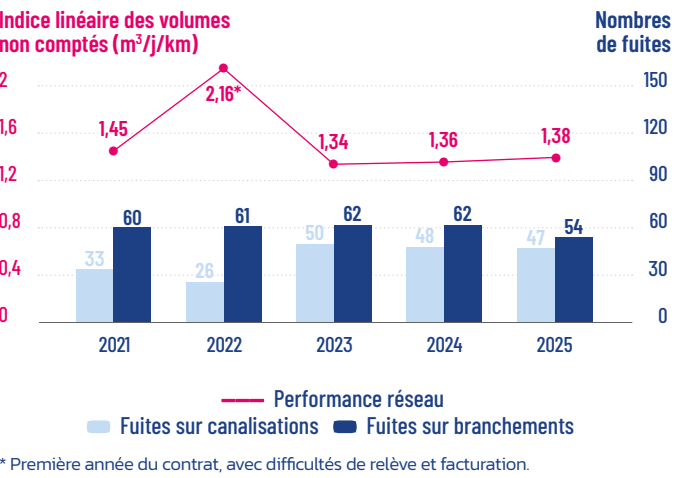
Schéma de distribution



Nombre d'abonnés

Communes	2024	2025
Crossac	1 401	1 410
Missillac	2 627	2 684
Sainte-Reine-de-Bretagne	1 089	1 141
Drefféac	1 056	1 080
Fégréac	552	553
Guenrouët	1 792	1 802
Plessé	2 575	2 634
Saint-Gildas-des-Bois	1 697	1 779
Séverac	870	910
Pontchâteau	5 440	5 628
TOTAL	19 099	19 621

Performances du réseau



EN 2025

sur les eaux distribuées et traitées :



EN 2025

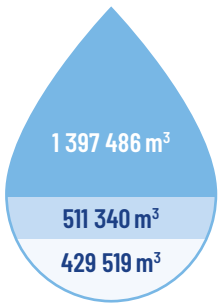
Nombre d'abonnés
19 621

km de réseau hors feeder
746

Nombre d'habitants
42 640

Château d'eau Le Point du Jour
Missillac

Bilan hydraulique du territoire



VOLUMES INTRODUITS

- par production sur le territoire
- par achat à des collectivités voisines
- par import depuis d'autres territoires d'atlantique'eau ou via le transport

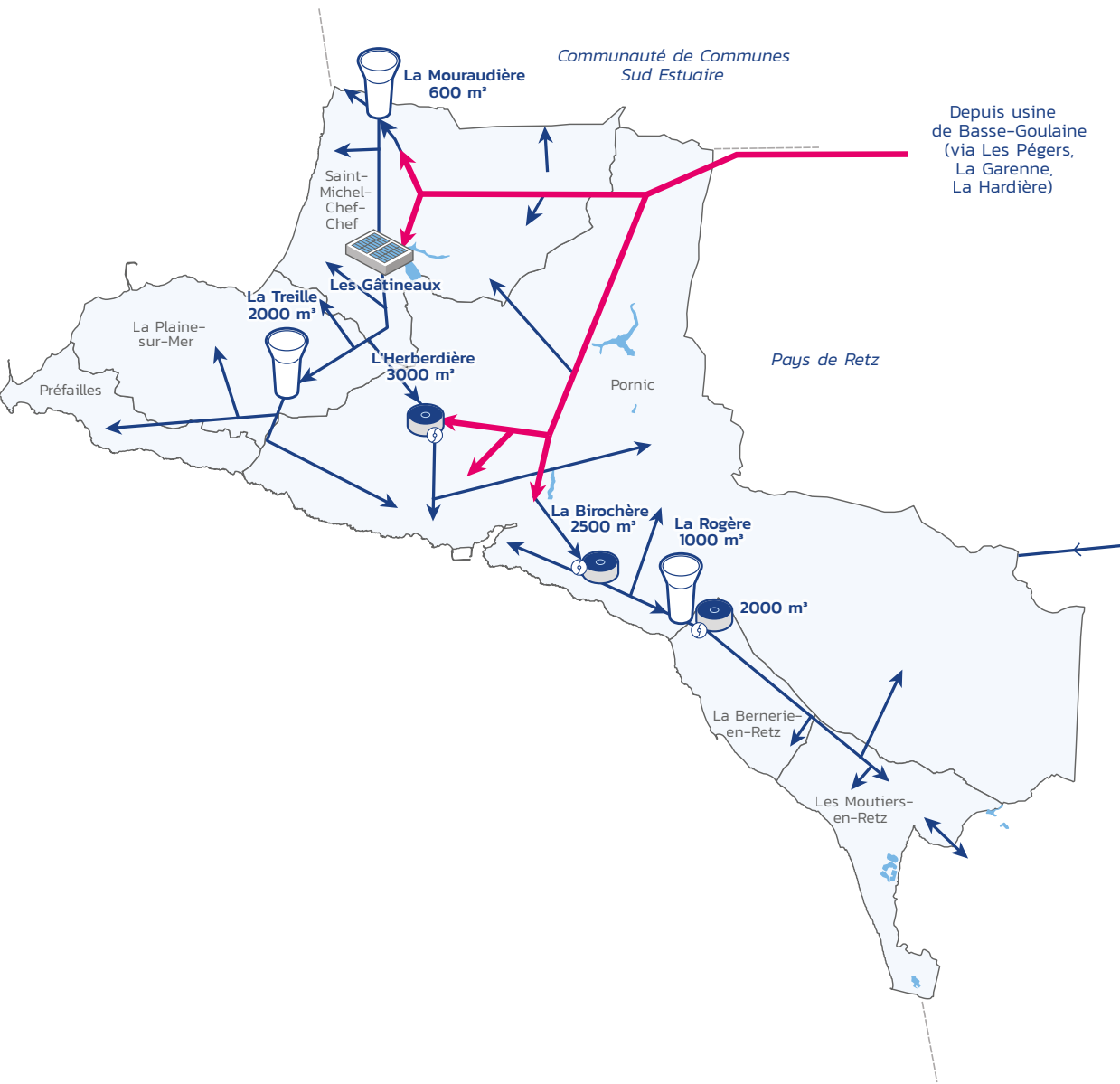


VOLUMES À DESTINATION

- des consommateurs
- des collectivités voisines
- d'autres territoires d'atlantique'eau

Val Saint-Martin

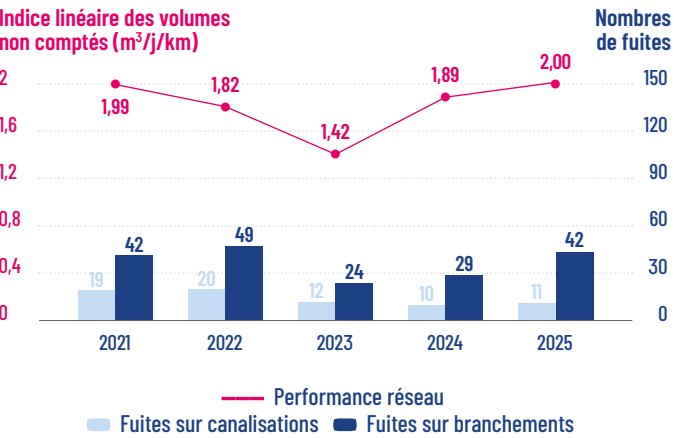
Schéma de distribution



Nombre d'abonnés

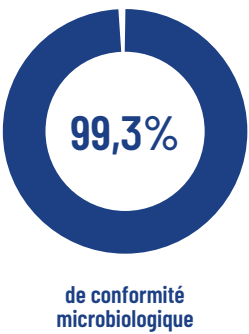
Communes	2024	2025
Pornic	13 100	13 209
La-Plaine-sur-Mer	4 476	4 518
Les Moutiers-en-Retz	1 755	1 763
La Bernerie-en-Retz	3 537	3 583
Préfailles	2 217	2 217
Saint-Michel-Chef-Chef	5 469	5 527
TOTAL	30 554	30 817

Performances du réseau



EN 2025

sur les eaux distribuées et traitées :



EN 2025

Nombre d'abonnés
30 817

Nombre d'habitants
36 835

km de réseau hors feeder
590

Château d'eau de la Mouraudière Saint-Michel-Chef-Chef



Bilan hydraulique du territoire



VOLUMES INTRODUITS

- par production sur le territoire
- par import depuis d'autres territoires d'atlantique'eau ou via le transport

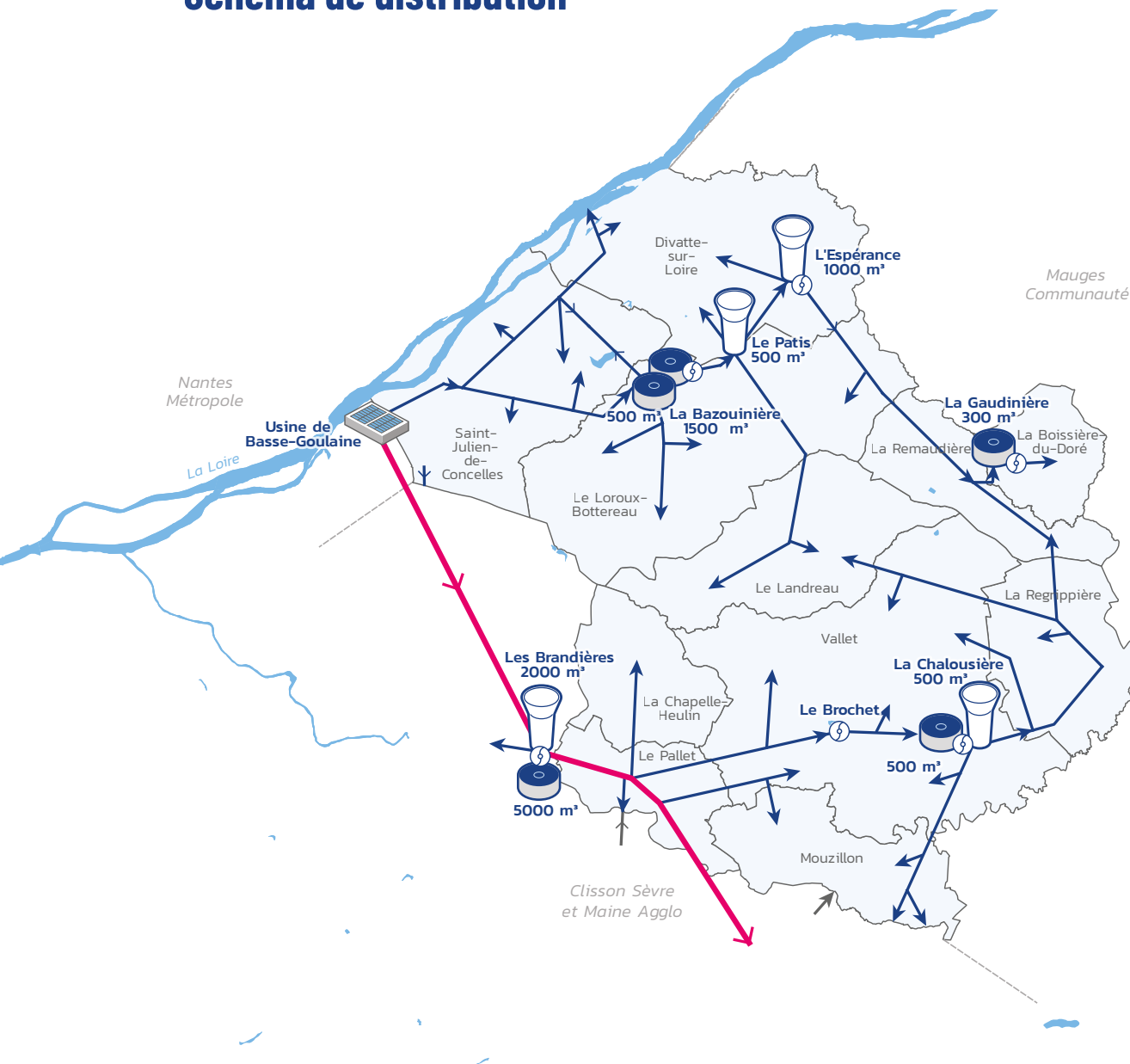


VOLUMES À DESTINATION

- des consommateurs
- d'autres territoires d'atlantique'eau

Vignoble

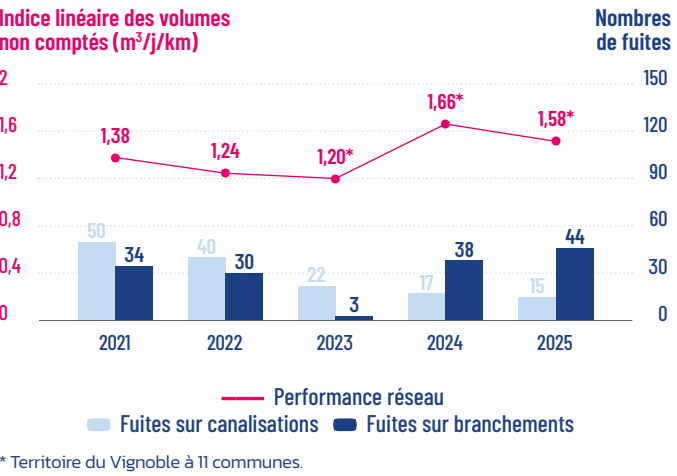
Schéma de distribution



Nombre d'abonnés

Communes	2024	2025
Divatte-sur-Loire	3 355	3 397
La Boissière-du-Doré	425	432
La Chapelle-Heulin	1 414	1 414
La Regrippière	675	675
La Remaudière	527	525
Le Landreau	1 400	1 422
Le Loroux-Bottereau	3 753	3 789
Le Pallet	1 560	1 578
Mouzillon	1 233	1 260
Saint-Julien-de-Concelles	3 418	3 341
Vallet	4 182	4 265
Bout de conduite	16	16
TOTAL	21 958	22 114

Performances du réseau



EN 2025

sur les eaux distribuées et traitées :

100%

de conformité microbiologique

100%

de conformité physico-chimique

EN 2025

Nombre d'abonnés

22 114

Nombre d'habitants

51 480

km de réseau hors feeder

758

Château d'eau de L'Espérance
Divatte-sur-Loire

Bilan hydraulique du territoire

VOLUMES INTRODUITS

- par achat à un syndicat producteur adhérent
- par achat à des collectivités voisines
- par import depuis d'autres territoires d'atlantique'eau ou via le transport

1 715 111 m³
18 826 m³
1 409 784 m³

VOLUMES À DESTINATION

- des consommateurs
- des collectivités voisines

2 327 458 m³
296 458 m³

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe

Édition mars 2026
CHIFFRES 2025

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.

LE SAVIEZ-VOUS ?

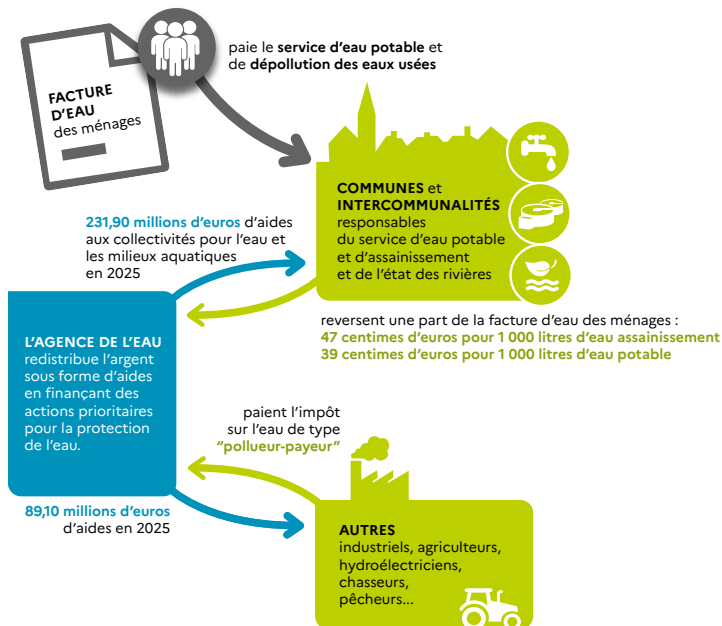
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation) ;
- le service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1^{er} janvier 2025 varie de **5,07 euros TTC par m³** en Centre-Val-de-Loire à **5,71 euros** en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/carte-interactive



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y **joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau** ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

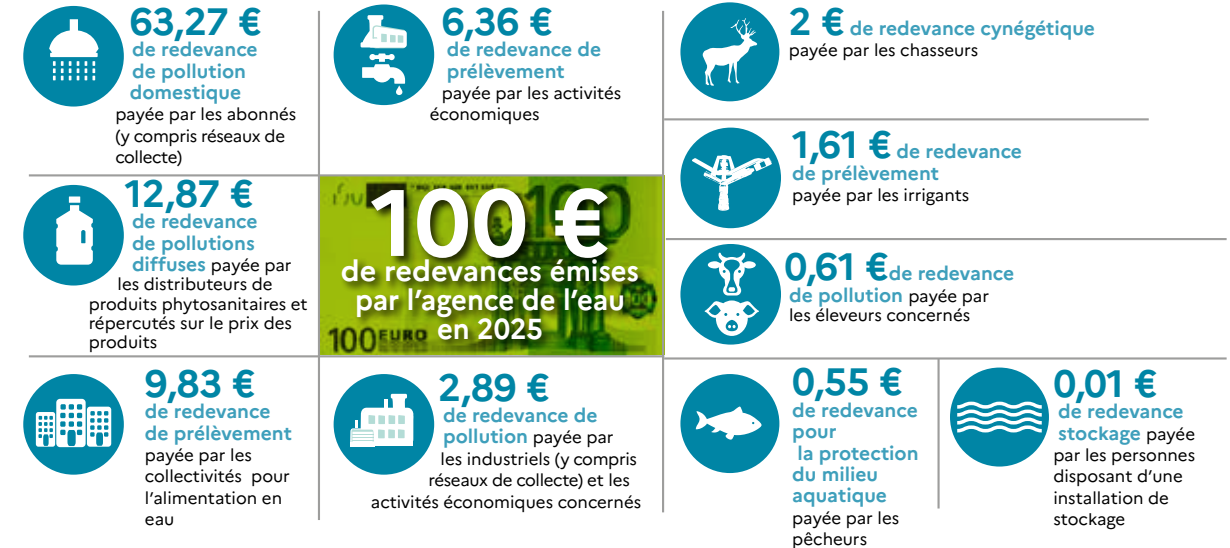
1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 371,3 millions d'euros, dont plus de 271,4 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

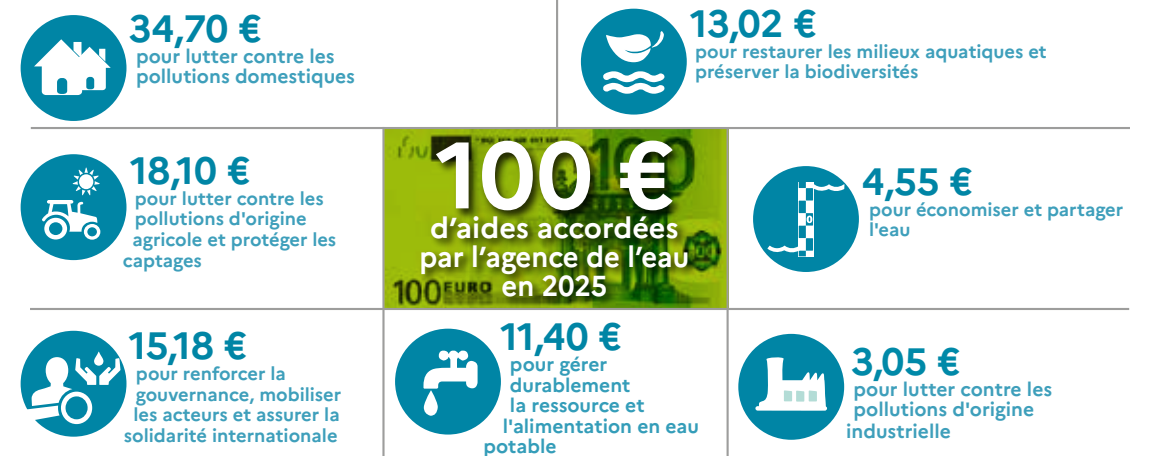


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : les contributions versées à l'Office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais poitevin (EPMP), les dépenses liées au fonctionnement de l'agence de l'eau dont la surveillance au titre des directives européennes...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2025 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) - source agence de l'eau Loire-Bretagne.



2 NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Édition mars 2026

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2025

L'année 2025 marque la première année du 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2025-2030 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2025...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

3 903 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 321 millions d'euros d'aides. 229 projets ont bénéficié de fonds d'État gérés par l'agence de l'eau pour un montant de plus de 14 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de 163 millions d'euros, soit **51 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, sont **consacrés au changement climatique en 2025** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

L'ACCORD DE TERRITOIRE

Dans le cadre de sa politique de l'eau au plus près des territoires, l'agence de l'eau renforce une approche territoriale en collaboration avec les acteurs et élus locaux. L'objectif : promouvoir un bon état des eaux et faire émerger des projets prioritaires alignés sur les objectifs environnementaux.

L'« Accord de territoire » se substitue aux anciens contrats territoriaux et accords de programmation ou de résilience.

Ce nouvel outil simplifié constitue le support privilégié pour la mise en œuvre des programmes d'actions, d'une durée de 3 ans, adaptés aux enjeux spécifiques de chaque territoire.

Il mobilise des moyens financiers dédiés et incitatifs.

La mise en œuvre d'un « Accord de territoire » repose sur les conditions suivantes :

- des actions relevant d'un enjeu prioritaire du 12^e programme d'intervention ;
- un périmètre adapté et pertinent ;
- des objectifs de résultats à atteindre ;
- un programme d'actions prévisionnel.

Certains dispositifs d'aide du 12^e programme ne sont accessibles que via un « Accord de territoire » ou bénéficient de majorations grâce à celui-ci.



NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

3

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 044-254401094-20260626-CS_2026_44-DE



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vienne, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

1A rue Romain Rolland • CS 16339
22000 SAINT BRIEUC CEDEX 1
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-OCÉAN

NANTES (départ. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS

(départ. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

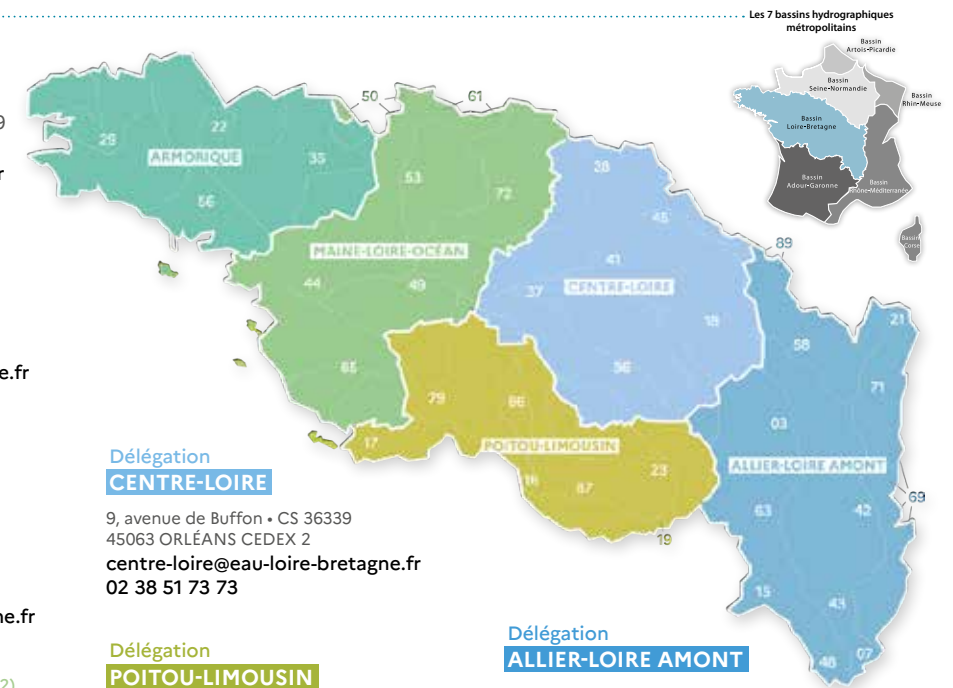
POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

COMPRENDRE, APPRENDRE, AGIR POUR L'EAU : DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES ET PRATIQUES

Le site des agences de l'eau vous met à disposition un ensemble de ressources à la fois pédagogiques et pratiques : infographies, podcasts, vidéos, articles... Tous ces supports ont pour objectif d'apporter une information accessible et transparente sur les enjeux de l'eau, la fiscalité de l'eau, les bonnes pratiques...

En savoir plus : <https://lc.cx/RessourcesAgences>



TOUT COMPRENDRE DE LA RÉFORME DES REDEVANCES

Les redevances des agences de l'eau sont essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. En incitant à des pratiques vertueuses et en renforçant la connaissance des pressions exercées sur les milieux aquatiques, ces redevances jouent un rôle clé dans la préservation de l'environnement.

Pour accompagner la réforme de 2025 et dans un souci de pédagogie, une foire aux questions, structurée par grandes thématiques, vous est proposée sur le site des agences de l'eau.

En savoir plus : <https://lc.cx/Redevances>



Retrouvez toutes les ressources sur le site lesagencesdeleau.fr



Réalisation : AELB-DIC • Mars 2026 • Impprimé sur papier PEFC™